

Date : 2012-09-24

Project No.:
610764-GazMétro Prolongement de la Côte-Nord

Doc No.: 4EGC-I-0001

Rev/Sub No.: 00

DESCRIPTION DE PROJET : PROLONGEMENT CÔTE-NORD
Gazoduc Saguenay – Sept-Îles

Présenté par Gaz Métro

Septembre 2012

Description de projet en vertu de la *Loi canadienne sur l'évaluation
environnementale* (juillet 2012)

MISE EN CONTEXTE

Le présent document de **Description de projet**, réalisé en vertu de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (LCÉE 2012)*, porte sur la construction d'un gazoduc entre les villes de Saguenay et de Sept-Îles, en passant par Baie-Comeau et Port-Cartier.

Le document a été rédigé conformément au *Règlement sur les renseignements à inclure dans la description d'un projet désigné* (juillet 2012) ainsi qu'au *Guide de préparation d'une description de projet désigné en vertu de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (juillet 2012) mis à la disposition des promoteurs par l'Agence canadienne d'évaluation environnementale.

Le document reflète les informations techniques disponibles à ce jour compte tenu du fait que l'ingénierie préliminaire et l'étude d'impact environnemental et social du projet restent à faire. Il se veut une synthèse des caractéristiques générales du projet et de son milieu d'insertion afin de mieux comprendre les principaux impacts appréhendés sur les milieux naturels et humain.

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

La Société en commandite Gaz Métro projette de prolonger son réseau de distribution actuel afin d'approvisionner la région de la Côte-Nord en gaz naturel. Le projet *Prolongement Côte-Nord* prévoit la construction d'un gazoduc d'environ 450 km reliant les villes de Saguenay (arrondissement de Jonquière) et de Sept-Îles, en passant par Baie-Comeau et la municipalité de Port-Cartier. En plus des installations enfouies, le projet prévoit l'aménagement de structures hors sol et des modifications aux installations de départ.

Le projet s'inscrit comme élément stratégique du développement régional de la Côte-Nord. En plus des emplois directs et indirects créés et des retombées fiscales, le projet permettra d'assurer un approvisionnement énergétique alternatif aux industries et consommateurs de la région.

Gaz Métro entend adopter une approche de participation et de consultation des communautés concernées ainsi que des différents acteurs du territoire. La démarche proposée vise à identifier le tracé le plus acceptable sur les plans technique, environnemental et socio-économique. Des études d'ingénierie permettront de définir les caractéristiques techniques du projet. Une étude d'impact environnemental est également en cours.

SNC-Lavalin a été mandatée par Gaz Metro pour réaliser les études et obtenir les autorisations environnementales requises dans le cadre du projet.

EXECUTIVE SUMMARY

Gaz Métro Limited Partnership proposes to extend its current distribution network to supply Quebec's North Shore (Côte-Nord) region in natural gas. The project involves the construction of a pipeline of about 450 km in length between the cities of Saguenay (Jonquière) and Sept-Îles, via Baie-Comeau and the municipality of Port-Cartier. In addition to the buried facilities, the project involves the construction of above-ground structures and modifications to existing starting utilities.

The project could play a strategic role in Quebec's North Shore regional development, through the creation of direct and indirect jobs, tax benefits, and provision of an alternative energy supply for the region's industries and consumers.

Gaz Métro intends to adopt an active consultation and participation approach of concerned local communities and other stakeholders. The approach seeks to identify the pipeline route that would be the most acceptable from the technical, environmental and socio-economical perspectives. Ongoing engineering studies will present the main technical features of the project. An environmental impact assessment study is also underway.

SNC-Lavalin has been mandated by Gaz Metro to undertake the studies and apply for the required environmental authorizations for the implementation of the project.

TABLE DES MATIÈRES

1	RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET PERSONNES-RESSOURCES.....	1
1.1	Aperçu.....	1
1.2	Coordonnées.....	1
1.2.1	Titre du projet.....	1
1.2.2	Personnes-ressources.....	1
1.3	Intervenants consultés.....	2
1.4	Autres renseignements.....	2
1.4.1	Exigences réglementaires autres que fédérales.....	2
1.4.2	Autres études environnementales dans la zone du projet.....	3
2	RENSEIGNEMENTS SUR LE PROJET.....	3
2.1	Objectifs et justification du projet.....	3
2.2	Application du Règlement désignant les activités concrètes.....	4
2.3	Éléments et activités.....	4
2.3.1	Composantes du projet.....	4
2.3.2	Activités.....	5
2.4	Émissions, rejets ou déchets dangereux.....	8
2.4.1	Matières dangereuses.....	8
2.4.2	Émissions.....	8
2.5	Calendrier.....	9
3	EMPLACEMENT DU PROJET.....	10
3.1	Localisation.....	10
3.2	Propriété et utilisation des terres.....	10
4	PARTICIPATION DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL.....	11
4.1	Soutien financier.....	11
4.2	Territoire domanial.....	11
4.3	Exigences législatives ou réglementaires.....	11
5	EFFETS ENVIRONNEMENTAUX.....	11
5.1	Description du milieu.....	11
5.1.1	Milieu physique.....	12
5.1.2	Milieu biologique.....	12
5.1.3	Milieu humain.....	17
5.2	Impacts appréhendés.....	18
5.2.1	Milieu physique.....	18
5.2.2	Milieu biologique.....	18
5.2.3	Milieu humain.....	19
6	ACTIVITÉS DE PARTICIPATION ET DE CONSULTATION AUPRÈS DES GROUPES AUTOCHTONES.....	22
6.1	Approche de participation et de consultation auprès des groupes autochtones.....	22
6.2	Participants.....	22
6.3	Activités menées à ce jour.....	23
6.4	Principaux commentaires et préoccupations exprimées.....	24
6.5	Activités traditionnelles.....	25
6.6	Activités de consultation à venir.....	25
7	ACTIVITÉS DE PARTICIPATION ET DE CONSULTATION AUPRÈS DU PUBLIC ET DES AUTRES PARTIES.....	25
7.1	Approche de participation et de consultation auprès du public et des autres parties.....	25
7.2	Participants.....	26
7.3	Activités de consultation à venir.....	27
7.4	Principaux commentaires et préoccupations exprimés.....	27

LISTE DES ANNEXES

Annexe A	Zone d'étude du projet
Annexe B	Liste des intervenants consultés
Annexe C	Procuration pour SNC-Lavalin

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1	Coordonnées du promoteur du projet	1
Tableau 2	Coordonnées du consultant mandaté par le promoteur.....	2
Tableau 3	Calendrier préliminaire des étapes de réalisation du projet.....	9
Tableau 4	Coordonnées (NAD 83) des points approximatifs de départ et d'arrivée du gazoduc projeté.....	10
Tableau 5	Liste des espèces floristiques à statut particulier répertoriées par le CDPNQ dans la zone d'étude.....	13
Tableau 6	Liste des rivières à saumons de la zone d'étude	14
Tableau 7	Liste préliminaire des espèces potentiellement présentes dans la zone d'étude	14
Tableau 8	Liste des reptiles à statut particulier susceptibles de se retrouver dans la zone d'étude .	14
Tableau 9	Liste des oiseaux à statut particulier susceptibles de se retrouver dans la zone d'étude	15
Tableau 10	Liste des mammifères à statut particulier susceptibles de se retrouver dans la zone d'étude.....	16
Tableau 11	Liste préliminaire des principaux impacts potentiels sur les composantes environnementales	21
Tableau 12	Liste des représentants autochtones rencontrés	23
Tableau 13	Sommaire des activités menées auprès des communautés autochtones.....	23

1 RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET PERSONNES-RESSOURCES

1.1 Aperçu

Le projet Prolongement Côte-Nord de Gaz Métro consiste à la mise en place d'un gazoduc et de ses principales composantes entre la ville de Saguenay (arrondissement de Jonquière) et Sept-Îles. Le corridor du gazoduc débutera à la ville de Saguenay. L'objectif est de desservir la zone urbanisée au nord de la rivière Saguenay et les municipalités de Baie-Comeau, Port-Cartier et Sept-Îles.

L'objectif du projet est de prolonger le réseau de distribution actuel vers les agglomérations clés de la Côte-Nord afin d'approvisionner la région en gaz naturel. Le gazoduc envisagé constitue un élément stratégique pour le développement industriel régional de la Côte-Nord.

1.2 Coordonnées

1.2.1 Titre du projet

Le titre du projet est : **Prolongement Côte-Nord** (Gazoduc Saguenay- Sept-Îles).

1.2.2 Personnes-ressources

1.2.2.1 Promoteur

L'initiateur du projet est la Société en commandite Gaz Métro (SCGM), ci-après appelée Gaz Métro. Les coordonnées du promoteur sont présentées au tableau 1.

Comptant près de 5 milliards de dollars d'actifs, Gaz Métro est un important distributeur d'énergie. Elle détient l'unique distributeur gazier du Vermont et constitue la principale entreprise de distribution de gaz naturel au Québec où son réseau de plus de 10 000 km de conduites souterraines dessert 300 municipalités. Gaz Métro est aussi présente sur le marché de la distribution d'électricité, dans le transport et l'entreposage de gaz naturel, ainsi que dans le développement de projets énergétiques porteurs tels que l'éolien, le gaz naturel comme carburant dans le transport et la biométhanisation. Gaz Métro est engagée à satisfaire ses clients, ses associés (Gaz Métro inc. et Valener Inc.), ses employés ainsi que les collectivités dans lesquelles elle est présente.

Tableau 1 Coordonnées du promoteur du projet

Nom :	La Société en commandite Gaz Métro
Adresse civique :	1717, rue du Havre Montréal (Québec) Canada H2K 2X3
Responsable du projet :	Robert Rousseau, Directeur, Projet Prolongement Côte-Nord
Téléphone :	(514) 598-3539
Télécopieur :	(514) 598-1633
Courriel :	rrousseau@gazmetro.com

1.2.2.2 Consultant mandaté par le promoteur

SNC-Lavalin Environnement, Division de SNC-Lavalin inc. a été mandatée par Gaz Métro (annexe C) afin d'obtenir l'ensemble des autorisations environnementales préalables à la réalisation du projet. Monsieur Yves Comtois agira à titre de représentant du consultant mandaté auprès des autorités réglementaires. Les coordonnées du consultant mandaté sont présentées au tableau 2.

Tableau 2 Coordonnées du consultant mandaté par le promoteur

Nom :	SNC-Lavalin Environnement Division de SNC-Lavalin inc.
Adresse civique :	550, rue Sherbrooke Ouest, 1 ^{er} étage Montréal (Québec) Canada H3A 1B9
Responsable du projet :	Yves Comtois, Directeur de Projet
Téléphone :	(514) 393-8000, poste 7724
Télécopieur :	(514) 392-4785
Courriel :	yves.comtois@snclavalin.com

1.3 Intervenants consultés

Les activités d'information et de consultation réalisées à ce jour visent à la fois les communautés autochtones et les autres intervenants issus des régions concernées par le projet. Les détails des activités menées auprès des communautés autochtones d'Essipit, de Pessamit, d'Uashat Mak Mani-Utenam et de Mashteuiatsh sont présentées à la section 6 du présent document, alors que la liste des instances invitées à participer au processus d'information et de consultation se trouve à la section 7.2. La liste de l'ensemble des représentants rencontrés à ce jour est disponible à l'annexe B.

1.4 Autres renseignements

1.4.1 Exigences réglementaires autres que fédérales

1.4.1.1 Évaluation environnementale provinciale

Le projet fait l'objet d'une évaluation environnementale provinciale sous la responsabilité du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* du Québec. À cet effet, un *Avis de projet* a été transmis en juillet 2012 à la Direction des évaluations environnementales du MDDEP. Le dossier est en cours d'analyse.

1.4.1.2 Autorisation et permis provinciaux

Des autorisations pourraient être requises en vertu des lois et règlements du Québec suivants :

- *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q, c. Q-2) puisque le projet, qui prévoit l'implantation d'un gazoduc de plus de 12 po opéré à une pression de plus de 4 000 kpa et de plus de 2 km dans une nouvelle emprise, est un projet assujéti à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement;

- *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (L.R.Q, c. P-41.1) puisque certaines sections de la conduite pourraient être implantées en territoire agricole, exigeant alors des autorisations émises par la Commission de protection du territoire agricole du Québec;
- *Loi sur les forêts* (L.R.Q, F-4.1) puisque certains travaux réalisés en milieu forestier pourraient nécessiter la délivrance d'un permis d'intervention;
- *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune* (L.R.Q, c. C-61.1) si l'une des activités du projet s'avère avoir une incidence sur un des onze types d'habitats fauniques désignés;
- *Loi sur les espèces menacées ou vulnérables* (L.R.Q., c.E-12.1) si l'une des activités du projet s'avère avoir une incidence sur une des espèces inscrites sur la liste d'espèces menacées ou vulnérables ou son habitat.

Divers permis et certificats d'autorisation pourraient également être nécessaires à la réalisation du projet. Il s'agit par exemple de permis visant la traversée de routes, de lignes de distribution et de transport d'électricité, de cours d'eau, de réseaux d'égouts et d'aqueducs, etc.

Le projet devra également se conformer à la réglementation municipale ainsi qu'à toute autre réglementation applicable.

1.4.2 Autres études environnementales dans la zone du projet

Selon les informations recueillies à ce jour, un projet de chemin de fer minier sur la Côte-Nord a été déposé à l'Agence canadienne des évaluations environnementales. Le tracé de l'une des options proposées pour le chemin de fer en question (l'option Québec-Cartier) recouperait la partie est de la zone d'étude du projet Prolongement Côte-Nord.

2 RENSEIGNEMENTS SUR LE PROJET

2.1 Objectifs et justification du projet

Gaz Métro est le principal distributeur de gaz naturel au Québec et détient le droit exclusif de distribution du gaz naturel sur la Côte-Nord depuis l'adoption d'un décret gouvernemental en 1999. Cette région n'est toutefois pas encore desservie, de sorte qu'elle est le dernier grand centre industrialo-portuaire du Québec sans accès au gaz naturel.

Les projets de développement proposés dans les secteurs de ville de Saguenay, Sept-Îles, Port-Cartier et Baie-Comeau, notamment en lien avec le Plan Nord, amènent Gaz Métro à analyser comment ses activités pourraient être étendues sur la Côte-Nord. Il faut noter que la desserte de la Côte-Nord par Gaz Métro est une demande qui a souvent été faite par le milieu.

L'objectif du projet est de desservir la région de la Côte-Nord en gaz naturel, en implantant un gazoduc à partir de la Ville de Saguenay (arrondissement Jonquière), afin d'approvisionner les secteurs de Baie-Comeau, de Port-Cartier et de Sept-Îles.

Le gazoduc envisagé serait exclusivement dédié au transport du gaz naturel. Le gazoduc projeté constitue un élément stratégique pour le développement régional de la Côte-Nord, tel que souhaité par la région et ses représentants depuis les années 1990.

2.2 Application du Règlement désignant les activités concrètes

En vertu de la nouvelle *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (LCÉE 2012), un promoteur ne peut mettre en œuvre un « projet désigné », sauf si l'Agence canadienne d'évaluation environnementale (ACÉE) détermine qu'une évaluation environnementale n'est pas requise ou si, dans le cas où une évaluation environnementale est requise, le promoteur remplit les conditions précisées dans la décision de l'ACÉE.

Le *Règlement désignant les activités concrètes* détermine les activités qui, si elles sont menées séparément ou en combinaison, constituent un « projet désigné » pouvant être assujetti aux exigences en matière d'évaluation environnementale de la LCÉE 2012.

Parmi les activités concrètes décrites dans le *Règlement*, celles pouvant s'appliquer au présent projet sont :

(14) *La construction, l'exploitation, la désaffectation et la fermeture d'un pipeline d'hydrocarbures d'une longueur de plus de 75 km sur une nouvelle emprise*

2.3 Éléments et activités

2.3.1 Composantes du projet

Note : Les informations techniques présentées ci-dessous sont préliminaires et seront réévaluées dans le cadre des études d'ingénierie.

2.3.1.1 Gazoduc

La conception du gazoduc sera effectuée selon la norme CSA Z662-11 : Réseaux de canalisation de pétrole et de gaz.

Le gazoduc envisagé aurait un diamètre de 406,4 mm (16 pouces) entre Jonquière et Sept-Îles. Le gazoduc projeté aurait une longueur approximative de 450 km.

De façon préliminaire, la profondeur d'enfouissement du gazoduc serait de 0,9 m en milieu forestier et de 1,2 m en milieu agricole. Dans des secteurs particuliers cette profondeur d'enfouissement pourrait être moindre si la norme CSA Z662-11 le permet. La mise en place de la conduite dans les cours d'eau réglementés sera réalisée à un minimum de 1,5 m sous le profil théorique.

L'infrastructure gazière sera enfouie et enchâssée à l'intérieur d'une emprise permanente de 23 mètres de largeur. L'emprise devra être déboisée pour permettre la construction du gazoduc et celle-ci devra demeurer dégagée de toute forme de couvert arborescent en période d'exploitation. Les activités agricoles pourront quant à elles se poursuivre lors de l'exploitation du gazoduc, dans le respect d'un guide de gestion de l'emprise remis par Gaz Métro aux propriétaires.

Pour faciliter les travaux de construction, une aire temporaire de travail, adjacente à l'emprise, sera requise sur l'ensemble du tracé. La largeur de cette aire est estimée à une dizaine de mètres environ. Par ailleurs, des aires supplémentaires de travail seront requises pour faciliter le franchissement d'obstacles tels les routes et les cours d'eau.

Afin d'assurer la protection du gazoduc, celui-ci sera recouvert d'un revêtement anticorrosif et d'une protection cathodique sur l'ensemble du tracé.

2.3.1.2 *Vannes de sectionnement*

Des vannes de sectionnement seront installées à l'intérieur des limites de l'emprise afin d'isoler, en cas de besoin, le gaz naturel dans une portion du gazoduc. Le nombre et la localisation des vannes de sectionnement seront précisés par les travaux d'ingénierie. Typiquement, les vannes sont espacées d'environ 25 kilomètres. La densité de population est un facteur pris en compte afin de définir l'emplacement des vannes.

2.3.1.3 *Gares de raclage*

Des gares de raclage permettant l'insertion et la récupération d'outils d'inspection électronique sont également prévues. Le nombre et la localisation des gares de raclage seront précisés par les travaux d'ingénierie. Les gares sont généralement distantes d'environ 100 kilomètres.

2.3.1.4 *Projets connexes*

2.3.1.4.1 *Postes de compression*

La mise en place de deux postes de compression sur le réseau existant au Saguenay sera requise, de façon à pouvoir ultérieurement augmenter la capacité de débit. Les caractéristiques techniques et les variantes de localisation des sites d'implantation seront basées sur les contraintes techniques d'opération, lesquelles seront précisées par les travaux d'ingénierie.

Les postes de compression sont considérés comme des projets connexes plutôt qu'inhérents au présent projet pour plusieurs raisons. D'abord, les postes envisagés ne sont pas situés dans la zone d'étude. D'autre part, les besoins spécifiques en gaz qui pourraient nécessiter la construction de postes de compression n'ont pas encore été spécifiés à cette étape du projet. Finalement, un poste de compression n'est pas assujéti à la législation fédérale ni au processus d'évaluation environnementale selon l'article 31.1 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* au provincial. Ainsi, ces infrastructures ne seront pas considérées dans l'étude d'impact. Ils feront toutefois, le moment venu, l'objet de demandes de certificats d'autorisation en vertu de la législation provinciale.

2.3.1.4.2 *Réseaux de distribution*

La conception et la mise en place de trois à quatre postes de livraison et de réseaux de distribution d'environ 60 km au total pour desservir les villes ou municipalités de Baie-Comeau, de Port-Cartier, de Pointe-Noire/Sept-Îles ne font pas partie du projet, car l'ensemble des clients à desservir reste à définir. Cependant, les réseaux de distribution devront être pris en considération lors du choix du tracé.

2.3.2 **Activités**

2.3.2.1 *Phase de conception et d'étude des variantes*

La sélection d'un tracé techniquement réalisable et soucieux des considérations environnementales et sociales est un élément clé de tout projet linéaire.

Une étude des options de réalisation effectuée conjointement par les équipes ingénierie et environnement permettra de déterminer le corridor préférentiel et les variantes potentielles à l'intérieur de la zone d'étude préliminaire. Le tracé privilégié sera choisi sur la base de critères techniques, économiques et socio-environnementaux à l'intérieur du corridor d'implantation.

Les principales activités de l'étude des variantes incluent :

- Identification des principales contraintes de Gaz Métro liées à la distribution du gaz naturel sur la Côte-Nord;
- Identification et cartographie des principales contraintes techniques, environnementales et sociales de la zone d'étude préliminaire (pentes, plans d'eau, affleurements rocheux, milieux humides, aires protégées, espaces à vocation écologiques ou touristiques, activités traditionnelles des groupes autochtones, etc.);
- Identification des corridors potentiels à l'aide d'outils informatiques tels un système d'information géographique (SIG);
- Analyse multicritères préliminaire des corridors à partir de considérations techniques, environnementales et socio-économiques afin de sélectionner le corridor optimal;
- Élaboration des variantes de tracés dans le corridor sélectionné;
- Collecte de toute l'information disponible sur la description des milieux naturels et humains des variantes à l'étude;
- Identification du tracé optimal sur la base d'une analyse comparative des variantes de tracés qui intègre les considérations environnementales, sociales, techniques et économiques.

2.3.2.2 Phase d'approbation réglementaire

Cette phase regroupe toutes les activités requises pour obtenir les autorisations des différentes autorités fédérales, provinciales et municipales impliquées dans la réalisation du projet.

2.3.2.3 Phase de construction

L'implantation d'un gazoduc est associée à une série d'activités séquentielles distinctes. Au cours des travaux de construction, les principales activités prévues incluent :

- Arpentage de l'emprise permanente et des aires de travail prévues en période de construction;
- Déboisement, récupération du bois et essouchement de l'emprise permanente, de l'aire temporaire de travail et des aires supplémentaires;
- Aménagement de voies d'accès et de circulation afin de faciliter l'accessibilité et la circulation sur le chantier incluant les ponts temporaires au-dessus des cours d'eau;
- Construction et opération des installations de chantier et des services d'hébergement et de cafétéria aux travailleurs;
- Décapage, stockage et entreposage du sol arable en zone agricole;
- Nivellement des zones de travail pour assurer la circulation sécuritaire de la machinerie, des équipements et des véhicules;
- Dynamitage, lorsque requis, des secteurs escarpés ou des zones de roc;
- Acheminement des tuyaux et bardage de la conduite sur des pièces de bois;
- Cintrage du gazoduc afin de donner aux tuyaux la forme nécessaire pour épouser le relief;
- Soudage des sections de gazoduc par des équipes de soudeurs;

- Franchissements des obstacles (infrastructures et rivières), selon la méthode de franchissement adaptée (forage directionnel, en tranchée ouverte, etc.), par des équipes spécialisées;
- Excavation de la tranchée qui accueillera le gazoduc;
- Mise en fouille du gazoduc;
- Exécution et certification des tests hydrostatiques incluant nettoyage, remplissage, drainage, assèchement et raccordements finaux;
- Installation des vannes de sectionnement et des gares de raclage;
- Réalisation des vérifications dimensionnelles internes par piston racleur et réparation si requise;
- Nettoyage de la servitude, des espaces de travail temporaires et autres aires remaniées durant les travaux de construction, incluant les réparations au drainage;
- Remise en état et ensemencement au besoin.

Selon le choix du tracé, certaines régions du projet de gazoduc pourraient être difficiles d'accès et nécessiter l'aménagement de campements temporaires. Pour faciliter l'accès à ces régions, la planification stratégique de chemins d'accès à l'emprise du gazoduc sera une étape clé en phase pré-construction. La présence de nombreux chemins forestiers existants permettra de réduire l'impact associé à l'accessibilité. Des routes permanentes devront également être construites à partir des routes municipales ou des chemins forestiers pour permettre l'accès aux gares de raclage et aux vannes de sectionnement lorsque requis.

2.3.2.4 Phase d'exploitation

Le gazoduc sera exploité et entretenu conformément à la norme CSA Z662-11 : Réseaux de canalisation de pétrole et de gaz. Il sera intégré au système existant de surveillance Gaz Métro et fera l'objet d'un programme d'entretien, de surveillance et de suivi. Les principales activités associées à l'exploitation et l'entretien du gazoduc incluent notamment :

- Entretien de l'emprise et maintien de la végétation herbacée afin d'empêcher la repousse de couvert forestier;
- Inspection et surveillance du réseau, incluant des mesures de vérification de l'état de la conduite, de détection de fuites potentielles, de vérification du système de protection contre la corrosion, etc.;
- Entretien des infrastructures hors sol et des bâtiments qui les abritent.

2.3.2.5 Phase de démantèlement et fermeture

Aucune phase de démantèlement ou de cessation d'exploitation du gazoduc n'est prévue puisque le projet vise l'implantation d'une structure permanente dont les équipements feront l'objet de travaux d'entretien réguliers et éventuellement de réfection en cours de vie utile.

Toutefois, dans l'éventualité où le gazoduc devait être mis hors service, les prescriptions contenues dans la législation et la réglementation en vigueur seraient appliquées. Ainsi, les premières activités de mise hors service pourraient inclure :

- évaluation, selon les dispositions de la législation et de la réglementation en vigueur, des options de mise hors service prenant en compte l'utilisation actuelle ou future du secteur, les risques éventuels ainsi que les dommages possibles pour l'environnement;
- soumission de cette évaluation aux autorités responsables pour fins d'analyse;

- application de la décision prise par les autorités quant aux différentes options proposées pour la mise hors service définitive de la canalisation ou du réseau gazier.

2.4 Émissions, rejets ou déchets dangereux

2.4.1 Matières dangereuses

Le rejet de matières dangereuses dans l'environnement est essentiellement associé en période de construction, à des déversements accidentels de produits pétroliers tels que les carburants, huiles, etc. Une défaillance de la machinerie, une fuite de réservoir ou une manœuvre de transbordement sont autant de situations qui peuvent entraîner un déversement accidentel de matières dangereuses. Cependant, en raison des quantités généralement faibles impliquées, de tels événements devraient, s'ils se produisaient, être ponctuels et de courte durée.

Un plan de gestion des matières dangereuses définissant les mesures de transport, d'entreposage et de manutention des matières dangereuses sera élaboré en vue de prévenir des déversements. Par ailleurs, un plan des mesures d'intervention d'urgence sera élaboré afin d'identifier les intervenants impliqués et de mettre en place des procédures d'intervention efficaces permettant de limiter les effets de tels incidents.

Les matières résiduelles dangereuses comprennent surtout les produits nécessaires à l'entretien des équipements et des véhicules utilisés durant la construction du projet, comme les huiles usées, les filtres usés, les batteries, les chiffons souillés, etc. La gestion des sols contaminés est aussi à prévoir dans l'éventualité où des déversements accidentels surviennent. Les matériaux contaminés et matières dangereuses résiduelles de toutes sortes devront être acheminés sur une base régulière vers des sites d'élimination désignés.

2.4.2 Émissions

Pendant la phase de construction du gazoduc, les principales émissions envisagées comprennent les émanations produites par les véhicules et équipements servant au déboisement, au terrassement, à l'excavation, au forage, à la préparation des matériaux, à l'aménagement des infrastructures et au transport de même que les émissions de poussières liées à ces activités et au dynamitage.

Pendant la phase d'exploitation, bien qu'il soit exploité et entretenu conformément à la norme CSA Z662-11, le gazoduc peut présenter des risques quant à l'émission accidentelle de gaz naturel dans l'atmosphère. Une telle émission pourrait survenir en cas de bris de la conduite ou des infrastructures associées. Ces émissions seront inférieures aux émissions évitées sur le cycle de vie du projet par le déplacement des huiles lourdes utilisées actuellement par le gaz naturel plus économique et moins polluant.

Une analyse quantitative des risques technologiques sera réalisée dans le cadre du processus d'évaluation environnementale. À la lumière des risques et des éléments sensibles identifiés, un ensemble de mesures de contrôle et de sécurité seront mises en œuvre durant la conception, la construction et l'exploitation du gazoduc. Cet ensemble de mesures inclura un programme d'entretien et de surveillance du gazoduc ainsi qu'un programme de mesures d'urgence incluant la prévention, la détection, le contrôle et l'atténuation en cas d'accident.

2.5 Calendrier

Étant donné que le projet est toujours au stade de l'étude de faisabilité, le calendrier établi est préliminaire. À ce jour, il est prévu que l'ensemble des étapes du projet sera réalisé dans un horizon de quatre ans.

Le processus d'évaluation environnementale incluant la phase de consultations publiques devrait être complété en 2014. Dans l'éventualité où le projet irait de l'avant, la construction devrait débuter vers la fin de 2014 après la réception des autorisations gouvernementales.

La période requise pour la construction devrait s'étendre sur deux ans. Cet estimé pourrait varier en fonction du corridor et du tracé retenus. Les principales activités de construction sont décrites à la section 2.3.2.3 du présent document. Les travaux préparatoires devraient débuter vers la fin de 2014, suivi des travaux de construction du gazoduc même et de la remise en état des sites affectés.

La mise en service du nouveau gazoduc est prévue en 2016.

Le tableau 3 présente les principales étapes de réalisation du projet.

Tableau 3 Calendrier préliminaire des étapes de réalisation du projet

Période	Activités
Été 2012	Information et consultation des intervenants du milieu Étude des variantes de réalisation Sélection du corridor privilégié Ingénierie préliminaire Survols hélicoptères Inventaires terrain
Automne 2012	Ingénierie préliminaire Information et consultation des intervenants du milieu Sélection du tracé privilégié Rencontres avec les propriétaires privés Préparation de l'étude d'impact
Fin décembre 2012	Dépôt de l'étude d'impact aux autorités responsables
Janvier – juillet 2013	Ingénierie détaillée Information et consultation des intervenants du milieu Négociation avec les propriétaires privés Inventaires terrain Préparation et dépôt de documentation complémentaires (addenda)
Août 2013	Avis de recevabilité de l'étude
Automne 2013	Consultations publiques
2014	Décision et autorisations des autorités responsables
Fin 2014, 2015, 2016	Construction : <ul style="list-style-type: none"> • Arpentage; • Déboisement; • Aménagement des voies d'accès; • Construction et opération des services d'hébergement et de cafétéria des travailleurs; • Décapage et entreposage du sol arable en zone agricole; • Nivellement des zones de travail; • Dynamitage des zones escarpées ou des zones de roc; • Acheminement des tuyaux et bardage; • Cintrage du gazoduc;

Période	Activités
	<ul style="list-style-type: none"> • Soudage des sections du gazoduc; • Franchissement des obstacles; • Excavation de la tranchée; • Mise en fouille du gazoduc; • Essais hydrostatiques; • Installation des vannes de sectionnement et des gares de racleage; • Vérifications dimensionnelles internes et réparations si requises; • Nettoyage des aires remaniées, incluant les réparations au drainage; • Remise en état et ensemencement au besoin. Surveillance, contrôle et suivi
2016	Mise en service Entretien, contrôle et suivi

3 EMPLACEMENT DU PROJET

3.1 Localisation

La zone d'étude préliminaire ciblée est présentée sur la carte 1 (annexe A). Cette zone englobe un vaste territoire de plus de 37 873 kilomètres carrés chevauchant les régions administratives du Saguenay-Lac-Saint-Jean et de la Côte-Nord.

Le point de départ sera situé le long de la conduite existante au sud du Saguenay dans la ville de Saguenay et rejoindra la ville de Sept-Îles. Les points précis de départ et d'arrivée ainsi que le tracé restent à déterminer. Les coordonnées des points de départ et d'arrivée préliminaires sont présentées au tableau 4.

Tableau 4 Coordonnées (NAD 83) des points approximatifs de départ et d'arrivée du gazoduc projeté

Point de départ	-71° 13' 08"	48° 24' 00"
Point d'arrivée	-66° 38' 42"	50° 12' 47"

Le projet de gazoduc sera réalisé sur le territoire de cinq municipalités régionales de comté (MRC) soit : Saguenay, MRC du Fjord-du-Saguenay, MRC La Haute-Côte-Nord, MRC Manicouagan et MRC de Sept-Rivières. Le nombre de municipalités concernées sera fonction du tracé sélectionné.

3.2 Propriété et utilisation des terres

La zone d'étude englobe principalement des terres du domaine de l'État sous la gestion du ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec (MRNF). Le territoire fait l'objet d'exploitation forestière, et compte des baux miniers actifs ainsi que des carrières et gravières.

Le territoire municipalisé est restreint et se limite surtout aux secteurs de Saguenay, Baie-Comeau, Port-Cartier et Sept-Îles (carte 1).

La zone d'étude inclut des terres agricoles surtout dans la région du Saguenay. Certaines sections de la conduite pourraient donc être implantées en zone agricole telle que définie par la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec*.

La zone d'étude comprend également des propriétés privées. À ce stade du projet, les propriétés privées qui seront incluses dans le corridor ne peuvent être précisées. Le promoteur entend obtenir des propriétaires privés concernés par l'emprise permanente du tracé sélectionné, une servitude de droit de passage. Les propriétaires touchés recevront des compensations financières, dans le respect des normes en vigueur.

Le corridor du gazoduc touchera les *Nitassinan* des Premières Nations innues de Mashteuiatsh, d'Essipit, de Pessamit et d'Uashat-Mak-Mani-Utenam. Le *Nitassinan* est un territoire traditionnel où, dans le contexte d'un traité éventuel, chaque Première Nation signataire pourrait pratiquer des droits reconnus (chasse, pêche, piégeage) et participer à la gestion des ressources naturelles.

4 PARTICIPATION DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

4.1 Soutien financier

Le projet *Prolongement Côte-Nord* ne fait actuellement l'objet d'aucun appui financier proposé ou prévu de la part du gouvernement fédéral ou de l'une de ses agences.

4.2 Territoire domaniale

La zone d'étude préliminaire telle que montrée à la carte 1 comprend les Innu Assi des communautés innues de Mashteuiatsh, d'Essipit, de Pessamit et d'Uashat-Mak-Mani-Utenam. Le corridor final n'étant pas arrêté à cette étape du projet, l'impact du projet sur les différents territoires dans la zone d'étude préliminaire sera déterminé ultérieurement.

4.3 Exigences législatives ou réglementaires

Des autorisations fédérales pourraient être requises en vertu des lois suivantes :

- *Loi sur les pêches* (L.R.C, ch. F-14) si Pêches et Océans Canada détermine que le projet engendre une détérioration, destruction ou perturbation de l'habitat du poisson;
- *Loi concernant la protection des eaux navigables* (L.R.C, ch. N-22) si la conduite croise des cours d'eau navigables nécessitant l'émission de permis par Transports Canada;
- *Loi sur les espèces en péril* (L.C.2002, ch. 29) si le projet s'avère avoir une incidence sur l'une des espèces inscrites sur la liste officielle des espèces sauvages en péril;
- *Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs* (L.C. 1994, ch. 22) si le projet s'avère avoir une incidence sur les oiseaux migrateurs.
- *Loi sur les Indiens* (L.R.C. 1985, ch. I-5) si le projet doit traverser le territoire d'une réserve autochtone, une autorisation d'Affaires autochtones et Développement du Nord Canada est requise.

5 EFFETS ENVIRONNEMENTAUX

5.1 Description du milieu

Cette section présente un aperçu des composantes physique, biologique et socio-économique du milieu. Elle a été préparée à partir de la documentation consultée à ce jour, mais sera bonifiée à partir des informations recueillies lors des consultations, des inventaires et des recherches complémentaires effectuées dans le cadre de l'étude environnementale.

5.1.1 Milieu physique

Physiographie

La zone d'étude chevauche trois sous-régions physiographiques, à savoir les Basses-Terres du Saguenay-Lac-Saint-Jean, le fjord du Saguenay et les contreforts du Bouclier canadien, incluant une frange littorale qui s'étend entre Tadoussac et Sept-Îles. Le relief, généralement accidenté, est formé d'un réseau de failles et d'escarpements. La partie littorale est constituée d'une plaine étroite, légèrement ondulée et parcourue de coteaux et collines de faible altitude (Robitaille et Saucier, 1998).

Géologie et géomorphologie

La zone d'étude est située dans la région géologique du Bouclier canadien. Les formations rocheuses sont majoritairement dominées par des roches métamorphiques, principalement des migmatites et des gneiss. Des dépôts glaciaires recouvrent les collines et les buttes d'une mince couche de till. Plusieurs secteurs sont formés d'affleurements rocheux tandis que des dépôts fluvioglaciaires occupent les grandes vallées. La frange littorale est recouverte de dépôts littoraux ou de dépôts marins sablonneux.

Hydrographie

La zone d'étude est caractérisée par un réseau hydrographique très développé qui comprend plusieurs rivières, lacs et autres plans d'eau. Environ 25 cours d'eau d'importance et plusieurs cours d'eau mineurs pourraient être traversés par le gazoduc. Ce nombre sera précisé lors de l'évaluation environnementale et des travaux d'ingénierie. Les principales rivières sont les rivières Saguenay, Betsiamites, Outardes, Manicouagan, Godbout, Pentecôte, Aux Rochers et Sainte-Marguerite. Ces rivières pourront être traversées par forage directionnel si les conditions le requièrent et certaines d'entre elles nécessiteront la construction d'un pont temporaire de franchissement. Les autres rivières seront franchies par l'excavation de tranchées avec batardeau ou par l'installation de ponceaux.

5.1.2 Milieu biologique

La zone d'étude préliminaire englobe une superficie étendue en vue de couvrir l'ensemble des éléments qui seront potentiellement touchés par les différents corridors considérés. La description du milieu ci-dessous et la liste des espèces qui pourraient s'y retrouver seront précisées davantage dans l'étude d'impact lorsque le corridor et le tracé auront été sélectionnés.

Végétation

Le territoire à l'étude est compris dans la zone boréale continue et est partagé en deux grands domaines bioclimatiques : la sapinière à bouleau jaune dans le secteur du Saguenay et la sapinière à bouleau blanc dans le secteur central et est de la zone d'étude. Cette zone est boisée et soumise à l'exploitation forestière. La forêt est essentiellement composée de peuplements résineux et mixtes. La végétation dominante est constituée de sapin baumier, de bouleau jaune, de bouleau blanc et d'épinette blanche dans des proportions variables.

Des milieux humides, de petite et moyenne tailles, parsèment aussi le territoire.

De manière générale, la présence d'espèces floristiques à statut particulier dans la zone d'étude serait plutôt associée aux milieux humides (tourbières, rives, marécages, marais et eaux peu profondes) ou à des habitats rares et restreints, tels les escarpements rocheux, les dunes et les dépôts de sable exposés. La liste des espèces répertoriées par le Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ) dans la zone d'étude préliminaire et leurs statuts tant au fédéral qu'au provincial est présentée au tableau 5.

Tableau 5 Liste des espèces floristiques à statut particulier répertoriées par le CDPNQ dans la zone d'étude

#	Nom français	Nom scientifique	Statut provincial *	Statut fédéral
Plantes vasculaires				
1	Aréthuse bulbeuse	<i>Arethusa bulbosa</i>	susceptible d'être désignée	-
2	Botryche pâle	<i>Botrychium pallidum</i>	susceptible d'être désignée	candidate priorité 2 **
3	Calypso bulbeux	<i>Calypso bulbosa</i> var. <i>americana</i>	susceptible d'être désignée	-
4	Carex porte-tête	<i>Carex cephalophora</i>	susceptible d'être désignée	-
5	Carex des glaces	<i>Carex glacialis</i>	menacée	-
6	Corallorhize striée	<i>Corallorhiza striata</i> var. <i>striata</i>	susceptible d'être désignée	-
7	Cypripède royal	<i>Cypripedium reginae</i>	susceptible d'être désignée	-
8	Dryoptère de Britton	<i>Dryopteris filix-mas</i> ssp. <i>brittonii</i>	susceptible d'être désignée	-
9	Gymnocarpe frêle	<i>Gymnocarpium jessoense</i> ssp. <i>parvulum</i>	susceptible d'être désignée	-
10	Épervière de Robinson	<i>Hieracium robinsonii</i>	susceptible d'être désignée	candidate priorité 3 **
11	Hudsonie tomenteuse	<i>Hudsonia tomentosa</i>	susceptible d'être désignée	-
12	Isoète de Tuckerman	<i>Isoetes tuckermanii</i>	susceptible d'être désignée	-
13	Potamo à gemmes	<i>Potamogeton pusillus</i> ssp. <i>gemmae</i>	susceptible d'être désignée	candidate priorité 3 **
14	Trichophore de Clinton	<i>Trichophorum clintonii</i>	susceptible d'être désignée	-
15	Utriculaire à scapes géminés	<i>Utricularia geminiscapa</i>	susceptible d'être désignée	-
Mousses				
16	Dicranodonte effeuillé	<i>Dicranodontium denudatum</i>	susceptible d'être désignée	-
17	Grimmie à feuilles aristées	<i>Grimmia trichophylla</i>	susceptible d'être désignée	-
18	Faux-polytric de la forêt Noire	<i>Oligotrichum hercynicum</i>	susceptible d'être désignée	-
19	Pohlie à dents noires	<i>Pohlia melanodon</i>	susceptible d'être désignée	-
20	<i>Tetradontium ovatum</i>	<i>Tetradontium ovatum</i>	susceptible d'être désignée	-
Hépatiques				
21	Céphalozielle à crochets	<i>Cephaloziella uncinata</i>	susceptible d'être désignée	-
22	Fausse-scapanie obtuse	<i>Diplophyllum obtusatum</i>	susceptible d'être désignée	-
23	Nardie bilobée	<i>Nardia insecta</i>	susceptible d'être désignée	-
24	Scapanie des plages	<i>Scapania irrigua</i> ssp. <i>rufescens</i>	susceptible d'être désignée	-

Notes : * Statut en vertu de la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables (L.R.Q., chapitre E-12.01)

** Statut en vertu de la Liste des espèces candidates du COSEPAC pour les plantes vasculaires

Source : CDPNQ, 2012

Faune

La zone d'étude est caractérisée par la présence de plusieurs lacs et cours d'eau, tous susceptibles d'abriter plusieurs espèces de poissons. On compte environ 37 espèces de poissons dans la zone d'étude préliminaire. La zone d'étude compte d'ailleurs 15 rivières à saumons (tableau 6).

Tableau 6 Liste des rivières à saumons de la zone d'étude

Rivière Sainte-Marguerite – région Saguenay	Rivière Godbout
Rivière Sainte-Marguerite NO/Bras des murailles – région Saguenay	Rivière de la Trinité
Rivière des Escoumins	Petite rivière de la Trinité
Rivière Laval	Rivière du Calumet
Rivière Betsiamites	Rivière Pentecôte
Rivière aux Anglais	Rivière aux rochers
Rivière Mistissini	Rivière Moisie
Rivière Franquelin	

Parmi les espèces d'intérêt particulier présentes dans la zone d'étude, on compte les espèces à statut, les espèces prisées pour les activités traditionnelles autochtones et les espèces d'intérêt pour la pêche sportive. Le tableau 7 présente une liste préliminaire des espèces à statut potentiellement présentes dans les lacs ou les rivières de la zone d'étude préliminaire. Cette liste sera précisée davantage dans l'étude d'impact à la suite du choix du corridor pour le gazoduc et aux inventaires de terrain.

Tableau 7 Liste préliminaire des espèces potentiellement présentes dans la zone d'étude

#	Nom français	Nom scientifique	Statut provincial *	Statut fédéral
Anguillidés				
1	Anguille d'Amérique	<i>Anguilla rostrata</i>	susceptible d'être désignée	menacée**
Salmonidés				
2	Ombre chevalier <i>oquassa</i>	<i>Salvelinus alpinus oquassa</i>	susceptible d'être désignée	-
3	Saumon atlantique, population de l'est de la Côte Nord et de l'intérieur du St-Laurent	<i>Salmo Salar</i>	-	préoccupante**

Notes : *Statut en vertu de la *Loi sur les espèces menacées ou vulnérables (L.R.Q., chapitre E-12.01)*

** Statut attribué par le COSEPAC

Source : MRNF, 2012

Basées sur leur répartition géographique, 12 espèces d'amphibiens et 5 espèces de reptiles pourraient être présentes dans la zone d'étude. Trois d'entre elles, toutes des reptiles, sont des espèces à statut particulier. Il est à noter que la tortue des bois a été considérée comme étant potentiellement présente dans la zone d'étude, bien qu'elle soit répertoriée sur la rive sud du Saguenay et non dans la zone d'étude. Le tableau 8 présente les reptiles à statut particulier susceptibles de se retrouver dans la zone d'étude.

Tableau 8 Liste des reptiles à statut particulier susceptibles de se retrouver dans la zone d'étude

#	Nom français	Nom scientifique	Statut provincial *	Statut fédéral
Chélidridés				
1	Tortue serpentine	<i>Chelydra serpentina</i>	-	préoccupante**
Emydidae				
2	Tortue des bois	<i>Glyptemys insculpta</i>	vulnérable	menacée**
Xénodontidés				
3	Couleuvre à collier	<i>Diadophis punctatu</i>	susceptible d'être désignée	

Notes : * Statut en vertu de la *Loi sur les espèces menacées ou vulnérables (L.R.Q., chapitre E-12.01)*

** Statut en vertu de la *Loi sur les espèces en péril (L.C. 2002, ch. 29)*

Source : MRNF, 2012

Au-delà de 300 espèces d'oiseaux, dont plusieurs sont migratrices, sont susceptibles de fréquenter la zone d'implantation du projet. Parmi les espèces qui y sont potentiellement présentes, de manière préliminaire on compte 25 espèces à statut particulier. Le tableau 9 présente la liste des espèces d'oiseaux à statut particulier susceptibles de fréquenter la zone d'étude.

Tableau 9 Liste des oiseaux à statut particulier susceptibles de se retrouver dans la zone d'étude

#	Nom français	Nom scientifique	Statut provincial *	Statut fédéral
<u>Anatidés</u>				
1	Arlequin plongeur	<i>Histrionicus histrionicus</i>	vulnérable	préoccupante**
2	Garrot d'Islande	<i>Bucephala islandica</i>	vulnérable	préoccupante**
<u>Podicipédidés</u>				
3	Grèbe esclavon	<i>Podiceps auritus</i>	menacée	-
<u>Ardéidés</u>				
4	Petit Blongios	<i>Ixobrychus exilis</i>	vulnérable	menacée**
<u>Accipitridés</u>				
5	Aigle royal	<i>Aquila chrysaetos</i>	vulnérable	-
6	Pygargue à tête blanche	<i>Haliaeetus leucocephalus</i>	vulnérable	-
<u>Falconidés</u>				
7	Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>	vulnérable	préoccupante**
<u>Rallidés</u>				
8	Râle jaune	<i>Coturnicops noveboracensis</i>	menacée	préoccupante**
<u>Scolopacidés</u>				
9	Bécasseau maubèche <i>rufa</i>	<i>Calidris canutus rufa</i>	susceptible d'être désignée	en voie de disparition**
<u>Laridés</u>				
10	Sterne caspienne	<i>Sterna caspia</i>	menacée	-
11	Sterne de Dougall	<i>Sterna dougallii</i>	menacée	en voie de disparition**
<u>Strigidés</u>				
12	Hibou des marais	<i>Asio flammeus</i>	susceptible d'être désignée	préoccupante**
<u>Caprimulgidés</u>				
13	Engoulevent bois-pourri	<i>Caprimulgus vociferus</i>	susceptible d'être désignée	menacée**
14	Engoulevent d'Amérique	<i>Chordeiles minor</i>	susceptible d'être désignée	menacée**
<u>Apodidés</u>				
15	Martinet ramoneur	<i>Chaetura pelagica</i>	susceptible d'être désignée	menacée**
<u>Picidés</u>				
16	Pic à tête rouge	<i>Melanerpes erythrocephalus</i>	menacée	menacée**
<u>Tyrannidés</u>				
17	Moucherolle à côtés olive	<i>Contopus cooperi</i>	susceptible d'être désignée	menacée**
<u>Hirundinidés</u>				
18	Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	-	menacée***
<u>Turdidés</u>				
19	Grive de Bicknell	<i>Catharus bicknelli</i>	vulnérable	menacée**
<u>Parulidés</u>				
20	Paruline azurée	<i>Setophaga cerulea</i>	menacée	préoccupante** en voie de

#	Nom français	Nom scientifique	Statut provincial *	Statut fédéral
				disparition***
21	Paruline du Canada	<i>Wilsonia canadensis</i>	susceptible d'être désignée	menacée**
Emberizidés				
22	Bruant sauterelle	<i>Ammodramus savannarum</i>	susceptible d'être désignée	-
23	Bruant de Nelson	<i>Ammodramus nelsoni</i>	susceptible d'être désignée	-
Ictéridés				
24	Quiscale rouilleux	<i>Euphagus carolinus</i>	susceptible d'être désignée	préoccupante**
25	Sturnelle des prés	<i>Sturnella magna</i>	-	menacée***

Notes : * Statut en vertu de la *Loi sur les espèces menacées ou vulnérables* (L.R.Q., chapitre E-12.01)

** Statut en vertu de la *Loi sur les espèces en péril* (L.C. 2002, ch. 29)

*** Statut attribué par le COSEPAC

Source : MRNF, 2012

Selon la littérature, près de 50 espèces de mammifères sont susceptibles d'être rencontrées dans la zone d'étude dont 15 espèces d'animaux à fourrure. La chasse et le piégeage sont d'ailleurs abondamment pratiqués dans la région. Parmi les mammifères potentiellement présents dans la zone d'étude, 10 sont des espèces à statuts particuliers. Notons également que des zones d'aménagement de l'habitat du caribou forestier, une espèce désignée menacée au Canada sont présentes dans la zone d'étude.

Le tableau 10 présente la liste des mammifères à statut particulier susceptibles de se retrouver dans la zone d'étude.

Tableau 10 Liste des mammifères à statut particulier susceptibles de se retrouver dans la zone d'étude

#	Nom français	Nom scientifique	Statut provincial *	Statut fédéral
Vespertilionidés				
1	Chauve-souris argentée	<i>Lasionycteris noctivagans</i>	susceptible d'être désignée	-
2	Chauve-souris rousse	<i>Lasiurus borealis</i>	susceptible d'être désignée	-
3	Chauve-souris cendrée	<i>Lasiurus cinereus</i>	susceptible d'être désignée	-
4	Pipistrelle de l'Est	<i>Perimyotis subflavus</i>	susceptible d'être désignée	-
Cricéidés				
5	Campagnol des rochers	<i>Microtus chrotorrhinus</i>	susceptible d'être désignée	-
6	Campagnol-lemming de Cooper	<i>Synaptomys cooperi</i>	susceptible d'être désignée	-
Mustéidés				
7	Belette pygmée	<i>Mustela nivalis</i>	susceptible d'être désignée	-
8	Carcajou	<i>Gulo gulo</i>	menacée	en voie de disparition**
Canidés				
9	Loup de l'Est (ou loup gris pour le provincial)	<i>Canis lupus lyacon</i>	-	préoccupante**
Cervidés				
10	Caribou des bois (écotype forestier pour provincial ou population boréale pour fédéral)	<i>Rangifer tarandus caribou</i>	vulnérable	menacée**

Notes : *Statut en vertu de la *Loi sur les espèces menacées ou vulnérables* (L.R.Q., chapitre E-12.01)

** Statut en vertu de la *Loi sur les espèces en péril* (L.C. 2002, ch. 29)

Source : MRNF, 2012

La présence d'espèces d'intérêt particulier sera précisée davantage dans l'étude d'impact lors que le tracé privilégié aura été établi. Des inventaires sont d'ailleurs prévus au terrain en 2012 et 2013 en vue de confirmer la présence d'espèces en péril. Les mesures d'atténuation seront également élaborées pour les principaux impacts associés au projet.

Aires de protection et de conservation

La zone d'étude compte plusieurs aires protégées selon la désignation du gouvernement du Québec incluant (carte 1) :

- le Parc national des Monts-Valin;
- la Réserve écologique G.Oscar-Villeneuve;
- trois réserves naturelles, soit les Réserves naturelles Monts-et-Merveilles, du Boisé-de-la-Pointe-Saint-Gilles et de la Plaine-Checkley;
- cinq réserves de biodiversité projetées, soit les Réserves de biodiversité projetée Akumunan, du Plateau-du-Lac-des-Huit-Chutes, du brûlis du Lac Frégate, de la vallée de la rivière Godbout et du lac Pasteur;
- la Réserve aquatique projetée de la vallée de la rivière Sainte-Marguerite;
- des écosystèmes forestiers exceptionnels;
- des refuges biologiques;
- des habitats fauniques.

5.1.3 Milieu humain

Réseau routier, chemin de fer, réseau de transport d'électricité

La zone d'étude est traversée par une route nationale (route 138, 172) et un réseau de routes régionales, locales et de chemins forestiers. La zone compte deux voies ferrées, l'une reliant Schefferville à Sept-Îles et l'autre reliant la mine du mont Wright à Port-Cartier. Plusieurs lignes de transport d'électricité sillonnent la zone à l'étude.

Activités économiques

L'activité économique repose essentiellement sur l'exploitation des ressources naturelles ainsi que la récréation et le tourisme.

Activités récréatives et de villégiature

Les principales activités récréotouristiques pratiquées sont la villégiature, la chasse, le piégeage et la pêche. Le territoire à l'étude compte 11 zones d'exploitation contrôlée, plus d'une trentaine de pourvoirie avec droits exclusifs ainsi que de nombreux baux de villégiature accordés par le MRNF. Une partie de la réserve faunique de Port-Cartier-Sept-Îles est également comprise dans la zone d'étude.

Sites archéologiques et patrimoniaux

Le territoire à l'étude comprend des sites archéologiques et patrimoniaux. Des sites archéologiques non répertoriés pourraient également se trouver à l'intérieur des limites de la zone d'étude, notamment en bordure des rivières de grande envergure. Une évaluation du potentiel des sites archéologiques et patrimoniaux sera effectuée dans le cadre de l'évaluation environnementale.

Premières Nations

Quatre Premières Nations innues sont présentes dans la zone d'étude, soit celles de Mashteuiatsh (située à proximité de Roberval au Lac-Saint-Jean), d'Essipit (située à proximité des Escoumins), de Pessamit (située à Betsiamites à l'ouest de Baie-Comeau) et d'Uashat-Mak-Mani-Utenam (située à proximité de Sept-Îles).

5.2 Impacts appréhendés

Le projet envisagé entraînera des effets sur l'environnement. Les principaux impacts appréhendés sont associés aux travaux de construction décrits à la section 2.3.2.2. Ces impacts seront donc de nature temporaire puisque ressentis uniquement en phase construction.

Les impacts permanents du projet seront essentiellement associés à la perte permanente du couvert arborescent dans l'emprise du gazoduc (23 mètres de largeur).

5.2.1 Milieu physique

5.2.1.1 Eaux de surface

Les travaux de construction en bordure de cours d'eau ou dans les cours d'eau pourraient affecter temporairement la qualité des eaux de surface. Diverses mesures de contrôle seront appliquées afin de limiter le transport des sédiments. Le choix des méthodes de traverse sera déterminé à la suite d'études techniques à venir.

5.2.1.2 Sols

Les travaux de construction tels que la préparation du terrain où l'excavation de la tranchée du gazoduc pourrait entraîner des phénomènes temporaires d'érosion des sols et de transport des sédiments. Des études seront effectuées afin d'identifier les zones les plus à risques, notamment celles constituées de sédiments fins (sable, silt et argile) et de pentes fortes. Les risques d'érosion des sols seront minimisés par l'application de mesures courantes de contrôle.

Certaines activités peuvent présenter un risque de contamination des sols, notamment la fuite ou le déversement accidentel de produits pétroliers provenant des engins de chantiers lors de la construction. Tel que mentionné précédemment (section 2.4.1), ces événements seront ponctuels et fortuits. Les précautions d'usage seront mises en place et un plan d'intervention en cas de déversement accidentel sera élaboré.

5.2.1.3 Qualité de l'air

Les travaux de construction, la circulation des véhicules et de la machinerie, de même que les activités de dynamitage pourraient augmenter l'émission de poussières de façon ponctuelle. Ces émissions seront de nature temporaire et des mesures courantes de contrôle des poussières seront mises en place.

5.2.2 Milieu biologique

5.2.2.1 Végétation

L'aménagement de l'emprise nécessitera le déboisement et l'enlèvement du couvert végétal sur l'emprise permanente de 23 mètres de largeur, l'aire temporaire juxtaposée d'environ 10 mètres de largeur et les aires supplémentaires de travail de dimensions variables.

Toutefois, la perte permanente de végétation se limitera à l'emprise du gazoduc (23 mètres), qui devra demeurer dégagée de couvert arborescent en période d'exploitation.

5.2.2.2 Faune

Les impacts potentiels du projet sur la faune aquatique concernent la dégradation temporaire des habitats causée par la mise en suspension de particules fines dans les rivières et autres cours d'eau. La construction de traverses de cours d'eau (ponceaux) pourrait également occasionner la perte ou la perturbation d'habitats. Les cours d'eau sensibles ou constituant des habitats du poisson seront identifiés et caractérisés dans le cadre de l'évaluation environnementale. Un ensemble de mesures de protection de l'habitat du poisson ainsi que les mesures générales recommandées par Pêches et Océans Canada seront appliquées lors de la réalisation des travaux. Les travaux seront effectués en dehors des périodes propices à la reproduction et l'alevinage. Toute destruction d'habitat sera compensée par des aménagements fauniques.

Les travaux de construction sont susceptibles de déranger l'avifaune. De plus, le déboisement de l'emprise pourrait entraîner des pertes d'habitats. Une analyse de la zone d'étude à l'égard de la présence de sites de nidification et de couloirs de migration sera effectuée dans le cadre de l'évaluation environnementale afin de préciser les secteurs et les espèces concernés. De plus, les travaux de déboisement seront effectués hors de la période de nidification des espèces identifiées.

Le caribou forestier représente un enjeu particulier en raison de son caractère emblématique, de ses statuts de protection légale tant au fédéral qu'au provincial et aussi en raison de son importance pour les communautés autochtones. Les principaux impacts potentiels appréhendés pourraient comprendre la modification et la fragmentation de son habitat et l'augmentation de la prédation et des perturbations additionnelles suite à une utilisation accrue de l'emprise déboisée.

Les travaux de construction et l'implantation de l'emprise permanente pourraient se traduire par le dérangement temporaire d'espèces fauniques à proximité des zones de travaux ainsi que la perte de superficies d'habitats. L'emplacement de l'emprise sera optimisé de façon à préserver, dans la mesure du possible, les habitats fauniques d'intérêt. Les travaux de construction respecteront les périodes de restriction pour la faune (habitats et espèces à statut particulier).

L'emplacement de l'emprise du gazoduc et des infrastructures associées sera optimisé de façon à préserver, dans la mesure du possible, les aires protégées, les milieux fragiles tels que les milieux humides et les habitats d'espèces à statut particulier, par exemple le caribou forestier.

Tel que mentionné précédemment, des inventaires spécifiques aux espèces à statut particulier seront effectués dans le cadre de l'évaluation environnementale. Des mesures d'atténuation seront élaborées pour les principaux impacts identifiés dans le cadre de l'étude d'impact environnemental.

5.2.3 Milieu humain

5.2.3.1 Retombées économiques

Le projet *Prolongement Côte-Nord* générera plusieurs emplois ainsi que des retombées économiques importantes sous forme de taxes et de revenus d'imposition, tant en phase de préconstruction que de construction.

Des retombées économiques positives seront également ressenties en phase d'exploitation grâce à la présence dans la région d'une nouvelle source d'énergie moins polluante que le mazout lourd que le projet de gazoduc vise à substituer. Il pourra également contribuer à la pérennité des emplois dans les

entreprises et institutions desservies, puisque plus économique que les sources d'énergie actuellement utilisées.

5.2.3.2 *Premières Nations*

L'emprise du gazoduc pourrait traverser les *Nitassinan* de Mashteuiatsh, d'Essipit, de Pessamit, et de d'Uashat-Mak-Mani-Utenam revendiqués en tant que territoires ancestraux par ces communautés. Les activités traditionnelles pratiquées pourraient être affectées temporairement lors de la construction, mais pourront reprendre ensuite.

Une étude sectorielle sera réalisée en vue d'identifier les sites archéologiques potentiels qui pourraient être affectés par les travaux. Les zones sensibles et éléments du patrimoine naturel ou culturel autochtone (sites archéologiques, sites de campement, etc.) seront, dans la mesure du possible, évités lors de la sélection du tracé.

Le promoteur mettra en œuvre, dès les premières étapes du projet, un programme de consultation de ces communautés (Section 6). *L'échéancier des travaux de construction et d'entretien de l'emprise pourra tenir compte des activités traditionnelles de ces communautés ainsi que des préoccupations exprimées.*

5.2.3.3 *Utilisation du territoire*

En zone agricole, les activités seront temporairement interrompues en phase de construction, mais elles pourront reprendre lors de l'exploitation du gazoduc. Des compensations monétaires seront prévues pour les pertes de récolte encourues par les travaux d'implantation du gazoduc.

Puisque certains secteurs de la zone d'étude font l'objet d'exploitation forestière, l'aménagement de l'emprise permanente du gazoduc pourrait impliquer une perte de matière ligneuse pour certains bénéficiaires de contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier. Des compensations seront prévues pour les pertes forestières encourues.

Le projet pourrait entraîner la perturbation temporaire des activités de chasse et de prélèvement (pêche, cueillette, piégeage) selon les zones et les périodes, de même qu'augmenter l'accès au territoire. Les préoccupations des usagers du milieu seront recueillies et prises en compte dans l'élaboration du projet.

5.2.3.4 *Autres*

Il importe aussi de souligner que, préalablement à la construction du projet, Gaz Métro négociera une servitude de droit de passage. Les propriétaires privés concernés recevront des compensations financières pour cette servitude.

5.2.4 **Tableau résumé**

Le tableau 11 présente une liste préliminaire des principaux impacts potentiels sur les composantes environnementales. Les mesures d'atténuation ou de bonification privilégiées seront identifiées dans l'étude d'impact.

Tableau 11 Liste préliminaire des principaux impacts potentiels sur les composantes environnementales

Composantes environnementales	Impact potentiel
Eaux de surface	<ul style="list-style-type: none"> • Détérioration temporaire la qualité de l'eau causée par : <ul style="list-style-type: none"> ○ la mise en suspension de particules fines ○ un rejet ou déversement accidentels
Sols	<ul style="list-style-type: none"> • Érosion des sols et transport des sédiments durant la construction • Contamination à la suite de déversements accidentels ponctuels durant la construction
Air	<ul style="list-style-type: none"> • Émissions de poussières et de gaz associées aux véhicules et à la machinerie ou au dynamitage pendant la construction
Végétation	<ul style="list-style-type: none"> • Perturbation de la végétation où des empiètements temporaires sont requis pour les travaux de construction • Perte du couvert arbustif dans l'emprise permanente de 23 m • Perturbation potentielle d'espèces à statut particulier ou de leur habitat.
Poissons et leurs habitats et Espèces aquatiques	<ul style="list-style-type: none"> • Détérioration temporaire la qualité de l'eau causée par : <ul style="list-style-type: none"> ○ la mise en suspension de particules fines ○ un rejet ou déversement accidentels • Perte ou perturbation d'habitats aquatiques suite aux activités liées aux traverses de cours d'eau (pose de ponceaux, etc.) • Dérangements temporaires des espèces en présence associés aux activités de construction des traverses de cours d'eau (présence de machinerie ou d'infrastructures dans l'eau, etc.) • Perturbation potentielle soit d'espèces d'intérêt pour la pêche ou d'espèces à statut particulier ou de leur habitat
Avifaune et Oiseaux migrants	<ul style="list-style-type: none"> • Pertes d'habitats pour les espèces fréquentant les types de forêts localisées dans l'emprise du gazoduc d'une largeur de 23 m • Perturbations d'habitats où des empiètements temporaires sont requis pour les travaux de construction • Perturbations temporaires des oiseaux en présence en raison du bruit et de la présence de machinerie durant la phase de construction • Perturbation potentielle d'espèces à statut particulier ou de leur habitat
Amphibiens et Reptiles	<ul style="list-style-type: none"> • Pertes d'habitats pour les espèces fréquentant les types de forêts localisées dans l'emprise du gazoduc d'une largeur de 23 m • Perturbations d'habitats où des empiètements temporaires sont requis pour les travaux de construction • Perturbations temporaires en raison du bruit et de la présence de machinerie durant la phase de construction • Perturbation potentielle d'espèces à statut particulier ou de leur habitat
Mammifères	<ul style="list-style-type: none"> • Pertes d'habitats pour les espèces fréquentant les types de forêts localisées dans l'emprise du gazoduc d'une largeur de 23 m et modification de la qualité de certains habitats • Risque de fragmentation et modification d'habitats de certaines espèces, comme le caribou forestier • Perturbations d'habitats où des empiètements temporaires sont requis pour les travaux de construction • Perturbations temporaires en raison du bruit et de la présence de machinerie durant la phase de construction • Perturbation potentielle d'espèces à statut particulier ou de leur habitat

Composantes environnementales	Impact potentiel
	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation de la prédation de certaines espèces
Communautés autochtones	<ul style="list-style-type: none"> • Perturbation temporaire des activités traditionnelles pendant la phase de construction • Atteinte aux vestiges archéologiques ou aux sites patrimoniaux au droit des travaux, s'il y a lieu • Impact potentiel sur le caribou forestier, une espèce valorisée par les communautés • Accessibilité du territoire • Retombées économiques
Autres communautés	<ul style="list-style-type: none"> • Perturbation temporaire de certaines activités récréo-touristiques pendant la phase de construction • Interruption temporaire de certaines activités agricoles (compensations prévues) • Atteinte aux vestiges archéologiques ou aux sites patrimoniaux au droit des travaux, s'il y a lieu • Accessibilité du territoire • Diversification des sources d'énergie • Retombées économiques

6 ACTIVITÉS DE PARTICIPATION ET DE CONSULTATION AUPRÈS DES GROUPES AUTOCHTONES

6.1 Approche de participation et de consultation auprès des groupes autochtones

Gaz Métro entend adopter une approche participative d'information et de consultation auprès des quatre Premières Nations innues concernées par le projet. Cette approche vise à :

- fournir une information complète, vulgarisée et transparente sur les différents aspects du projet, ses composantes et son état d'avancement;
- développer et mettre en œuvre les outils et les modalités de collecte d'information visant à mieux comprendre l'occupation et l'utilisation du territoire par les communautés autochtones, afin d'intégrer ces éléments dans l'identification du tracé du gazoduc, l'évaluation des impacts potentiels et l'élaboration de mesures d'atténuation à mettre en œuvre le cas échéant;
- déterminer le niveau de participation souhaité par les communautés autochtones en ce qui concerne les phases de construction et d'exploitation du projet;
- connaître et intégrer la perception, les attentes et les préoccupations de ces communautés dans les étapes de réalisation du projet.

6.2 Participants

Des activités de participation et de consultation ont été menées auprès des communautés autochtones de la zone d'étude, soit auprès des communautés de Mashteuiatsh, d'Essipit, de Pessamit et d'Uashat Mak Mani-Utenam. Celles-ci visaient dans un premier temps à les informer du projet, à solliciter leur participation aux différentes phases du projet et à entamer la collecte de données. La liste des représentants autochtones rencontrés est présentée au tableau 12.

Tableau 12 Liste des représentants autochtones rencontrés

Communauté	Nom, Prénom	Titre
Conseil de la Première Nation des Innus Essipit	Chalout, Marc	Conseiller en communication
	Dufour, Martin	Chef
	Genest, Marc	Directeur développement économique
	Moreau, Réginald	Directeur général
	Moreau, Jessie	Biologiste, éco-conseillère
	Parcoret, Florence	Occupation et utilisation du territoire
	Ross, Denis	Ancien Chef
	St-Onge, Marc	Conseiller, Ressources naturelles et territoire
Conseil des Innus de Pessamit	Picard, Raphaël	Ancien Chef
	Canapé, Éric	Biologiste
	Riverin, Yan	Directeur des affaires économiques et ressources
	Dibolla, Stéphane	Conseiller financier
Innu Takuaihan Uashat Mak Mani-Utenam	André-Grégoire, Marie-Claude	Stagiaire en droit
	Grégoire, George-Ernest	Chef
	Michel, André	Conseiller en environnement
	Pinet, Alexandre	Conseiller
	Therrien Pinette, Jean-Claude	Assistant à la négociation territoriale
	Rock, Ken	Directeur de l'unité de défense des droits
Pekuakamiulnu Tshishe Utshimau (Mashteuiatsh) / Conseil des Montagnais du Lac-Saint-Jean	Boivin, Hélène	Coordonnatrice - relations gouvernementales
	Cleary, Carl	Délégué aux relations gouvernementales
	Moar, Clifford	Chef de la Première Nation du Pekuakami
	Nepton, Alain	Conseiller spécial
	Rompré, François	Délégué, Économie et Affaires, Secrétariat exécutif
	Tremblay, Julie	Biologiste – Patrimoine, Culture et Territoire

6.3 Activités menées à ce jour

Près d'une vingtaine d'activités ont été menées auprès des communautés autochtones à ce jour. Le tableau 13 présente une liste de ces activités.

Tableau 13 Sommaire des activités menées auprès des communautés autochtones

Communauté	Date	Type d'activité	Objet
Conseil de la Première Nation des Innus Essipit	15 février 2012	Lettre	Demande de rencontre
	26 avril 2012	Rencontre	Rencontre entre le Chef (et ses conseillers) et la présidente de Gaz Métro
	1 ^{er} juin 2012	Lettre	Remerciements et annonce des prochaines étapes du projet
	Juin 2012	Contact téléphonique	Demande de rencontre
	14 juin 2012	Rencontre	Rencontre

Communauté	Date	Type d'activité	Objet
	15 juin 2012	Lettre	Féliciter le nouveau chef, Martin Dufour, pour sa nomination par acclamation
	16 juillet 2012	Rencontre technique	Rencontre technique avec le Chef (et ses conseillers) pour discuter du projet de prolongement Côte-Nord
	14 août 2012	Lettre	Lettre décrivant le calendrier des inventaires terrain prévus pour août et septembre
Conseil des Innus de Pessamit	15 février 2012	Lettre	Demande de rencontre
	26 avril 2012	Rencontre	Rencontre entre le Chef (et ses conseillers) et la présidente de Gaz Métro
	1er juin 2012	Lettre	Remerciements et annonce des prochaines étapes du projet
	Juin 2012	Contact téléphonique	Demande de rencontre
	14 juin 2012	Rencontre	Rencontre avec le Chef Picard au siège social de Gaz Métro
	12 juillet 2012	Rencontre technique	Rencontre technique pour discuter du projet de prolongement Côte-Nord
	14 août 2012	Lettre	Lettre décrivant le calendrier des inventaires terrain prévus pour août et septembre
	14 août 2012	Lettre	Lettre d'invitation pour participation aux inventaires de terrain
Innu Takuaikan Uashat Mak Mani-Utenam	15 février 2012	Lettre	Demande de rencontre
	26 avril 2012	Rencontre	Rencontre entre le Chef (et ses conseillers) et la présidente de Gaz Métro
	1er juin 2012	Lettre	Remerciements et annonce des prochaines étapes du projet
	Juin 2012	Contact téléphonique	Demande de rencontre
	11 juillet 2012	Rencontre technique	Rencontre technique avec le Chef (et ses conseillers) pour discuter du projet de prolongement Côte-Nord
	20 juillet 2012	Rencontre	Rencontre avec le Chef Grégoire au siège social de Gaz Métro
	14 août 2012	Lettre	Lettre décrivant le calendrier des inventaires terrain prévus pour août et septembre
	14 août 2012	Lettre	Lettre d'invitation pour participation aux inventaires de terrain
Pekuakamiulnu Tshishe Utshimau (Mashteuiatsh) / Conseil des Montagnais du Lac-Saint-Jean	15 février 2012	Lettre	Demande de rencontre
	26 avril 2012	Rencontre	Rencontre entre le Chef (et ses conseillers) et la présidente de Gaz Métro
	1 ^{er} juin 2012	Lettre	Remerciements et annonce des prochaines étapes du projet
	Juin 2012	Contact téléphonique	Demande de rencontre
	18 juillet 2012	Rencontre technique	Rencontre technique avec le délégué des Relations gouvernementales et d'autres conseillers pour discuter du projet de prolongement Côte-Nord
	14 août 2012	Lettre	Lettre décrivant le calendrier des inventaires terrain prévus pour août et septembre
	14 août 2012	Lettre	Lettre d'invitation pour participation aux inventaires de terrain

6.4 Principaux commentaires et préoccupations exprimés

Les principales préoccupations soulevées à ce jour ont trait aux impacts environnementaux du projet sur le mode de vie traditionnel des communautés, mais également sur les retombées économiques et monétaires anticipées et la création d'emplois. Les préoccupations exprimées seront intégrées dans

l'étude d'impact et des mesures d'atténuation et de bonification seront élaborées en fonction des principaux impacts identifiés.

6.5 Activités traditionnelles

Les limites approximatives des *Nitassinan* telles que publiées dans la documentation disponible publiquement (Affaires Autochtones et Développement du Nord Canada, 2010) sont présentées à la carte 1.

Plusieurs sites d'importance comme les sites de rassemblement, les sites de campements et les sites archéologiques innus sont englobés dans les *Nitassinan*.

Les activités traditionnelles qui y sont pratiquées comprennent, entre autres, la chasse à l'original et au caribou, le piégeage de petits mammifères dont le castor et la pêche. La fréquence et la répartition des activités peuvent varier au cours des années en fonction du climat, des zones favorisées par la faune, et, pour certaines communautés, en fonction des lots de piégeage familiaux.

6.6 Activités de consultation à venir

D'autres activités de consultation en continu sont prévues en cours de réalisation de l'étude d'impact et tout au long du projet.

Les prochaines activités envisagées à court terme avec les communautés concernées sont des rencontres avec les Conseils de Bande, les agents territoriaux et les familles avec des lots de chasse concernés dans le but de leur présenter les corridors potentiels touchant leur *Nitassinan*. Ces rencontres visent aussi à établir les principaux enjeux pour les communautés en vue de les intégrer dans l'analyse pour la sélection du corridor préférentiel.

Par la suite, une tournée d'information pour présenter de façon interactive le corridor privilégié est également planifiée. Elle visera tour à tour chacune des quatre communautés concernées pour informer le public de même que pour recueillir des informations sur les principaux enjeux et préoccupations par rapport au projet.

Des activités de suivi ciblées sont également prévues pour les principaux utilisateurs des territoires touchés en fonction du corridor préférentiel retenu.

Puisque le caribou forestier constitue un enjeu pour les communautés autochtones, des ateliers portant sur ce sujet sont également envisagés, particulièrement avec la communauté d'Essipit qui est impliquée dans les activités de protection du caribou du Lac-des-Cœurs.

7 ACTIVITÉS DE PARTICIPATION ET DE CONSULTATION AUPRÈS DU PUBLIC ET DES AUTRES PARTIES

7.1 Approche de participation et de consultation auprès du public et des autres parties

Les activités d'information et de consultation du public contribuent à l'insertion optimale du projet dans son environnement en favorisant :

- La diffusion d'information auprès des intervenants du milieu quant à la nature du projet, sa raison d'être ainsi que les effets socio-économiques et environnementaux qui lui sont associés;

- L'établissement et le maintien d'échanges constructifs et continus entre le promoteur et les intervenants concernés;
- L'identification rapide des préoccupations manifestées par les milieux concernés;
- L'obtention de données et d'information détenues par les organismes du milieu;
- La contribution des intervenants du milieu, dès la conception du projet, par l'incorporation au processus décisionnel des préoccupations qu'ils manifestent et des informations qu'ils détiennent.

7.2 Participants

Gaz Métro invite à participer au processus d'information et de consultation divers intervenants du milieu concernés par le projet, notamment :

- des représentants élus des gouvernements du Québec et du Canada, ainsi que certains de leurs conseillers politiques;
- des fonctionnaires de ministères et d'organismes du gouvernement du Québec;
- des représentants de toutes les villes et municipalités régionales de comté de même que des élus municipaux concernés par le projet;
- des représentants de l'Union des producteurs agricoles (UPA) et des fédérations régionales;
- des représentants des communautés autochtones (voir section 6);
- divers groupes environnementaux;
- les citoyens établis à l'intérieur de la zone d'étude;
- les propriétaires concernés par l'implantation du gazoduc sur leur propriété;
- les exploitants forestiers;
- les villégiateurs.

Une liste complète des divers intervenants et représentants rencontrés à ce jour est présentée à l'annexe B.

En ce qui a trait spécifiquement aux autorités, en plus des conseils de bande des communautés autochtones concernées, plusieurs instances ont été consultées en vue de leur présenter le projet et les obligations qui lui sont associées. Ces consultations visaient également à identifier, grâce à leur connaissance du territoire, les grandes contraintes et de recueillir l'information nécessaire pour réaliser l'étude des corridors. Parmi les divers intervenants rencontrés, mentionnons les suivants :

- l'ensemble des MRC ou territoire équivalent concernées, soit :
 - Saguenay;
 - MRC du Fjord-du-Saguenay;
 - MRC La Haute-Côte-Nord;
 - MRC Manicouagan;
 - MRC de Sept-Rivières;
- le MRNF;
- le MDDEP.

7.3 Activités de consultation à venir

Les activités de consultations se poursuivront en continue pendant les différentes étapes du projet.

À la suite des activités mentionnées dans les sections précédentes, les prochaines consultations prévues à court terme visent à présenter les corridors à l'étude. L'objectif de ces activités est également de recueillir l'information pertinente sur l'utilisation du territoire et d'identifier des éléments sensibles présents dans les corridors à l'étude afin de revoir, si nécessaire, les paramètres du projet et de mieux guider le choix du corridor préférentiel. Ces consultations visent aussi à comprendre les préoccupations, attentes et impacts appréhendés qui devront être considérés dans l'étude d'impact environnemental et social.

Dans un premier temps, les associations régionales seront consultées. Des tables rondes seront tenues avec différentes associations ayant des vocations similaires dans le but de faire ressortir les enjeux par rapport au projet. Les groupes visés comprennent entre autres des organismes environnementaux, des organisations impliquées dans les activités récréotouristiques et d'autres associations représentant les utilisateurs du territoire (pourvoyeurs, gestionnaires des ZEC, club de motoneigistes, etc.).

Par la suite, une tournée « portes ouvertes » organisée par Gaz Métro, visant à présenter de façon interactive le corridor privilégié au public, est également prévue dans les principales municipalités concernées par le projet. Cette présentation constituera une occasion de recueillir l'opinion du public par rapport aux éléments sensibles à inclure dans l'évaluation des impacts.

7.4 Principaux commentaires et préoccupations exprimés

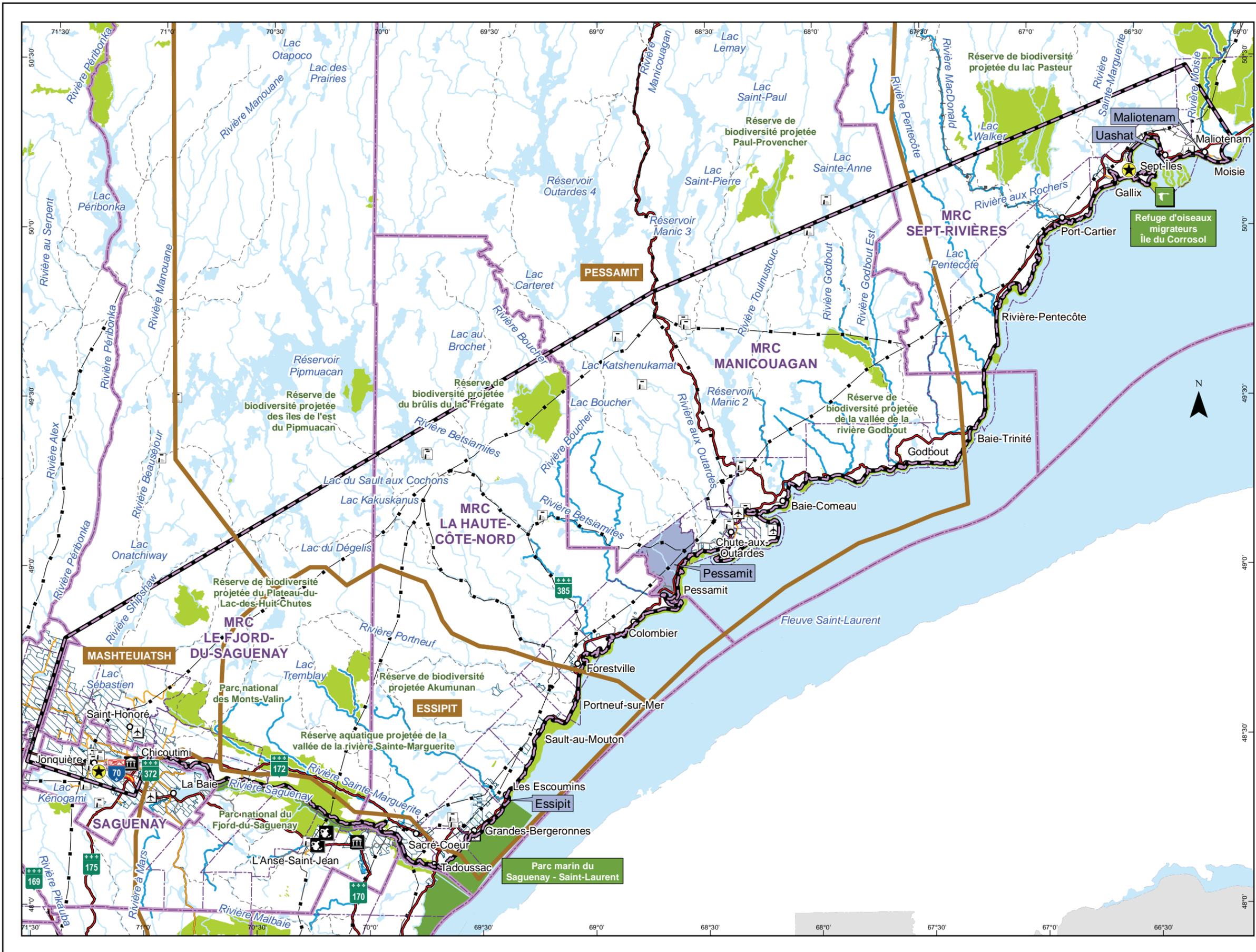
Les questions soulevées à ce jour concernaient l'accès au territoire, l'utilisation du territoire par les villégiateurs et le caribou forestier. Les préoccupations exprimées par les différents participants seront intégrées dans le processus d'étude d'impact et des mesures d'atténuation ou de bonification seront élaborées en fonction des principaux impacts anticipés.

RÉFÉRENCES

- AFFAIRES AUTOCHTONES ET DÉVELOPPEMENT DU NORD CANADA. 2010. Entente de principe d'ordre général entre les Premières Nations de Mamuitun et de Nutashkuan et le Gouvernement du Québec et le Gouvernement du Canada. [En ligne]. <http://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1100100031951/1100100032043#map1> (Page consultée le 18 septembre 2012).
- CENTRE DE DONNÉES SUR LE PATRIMOINE NATUREL DU QUÉBEC (CDPNQ). 2012. Communication courriel entre Bernard Tardif (CDPNQ) et Julie Bastien (SNC-Lavalin). *Requête concernant la présence d'espèces floristiques menacées, vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées, dans la zone d'étude soumise (étude d'impacts d'un projet d'infrastructure linéaire qui traversera les régions du Saguenay-Lac St-Jean et de la Côte-Nord).*
- MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS. 2002. *Les aires protégées du Québec.* [En ligne]. http://www.mddep.gouv.qc.ca/biodiversite/aires_protegees/aires_quebec.htm#def (Page consultée le 10 août 2012).
- MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE. 2012. Communication courriel entre Annie Bérubé (MRNF) et Julie Bastien (SNC-Lavalin). *RE : Demande d'information concernant la faune.*
- ROBITAILLE A. et SAUCIER J-P. 1998. *Paysages régionaux du Québec méridional.* Les Publications du Québec (Québec). 213 p.

ANNEXE A

Zone d'étude du projet



- COMPOSANTES DU PROJET**
- Zone d'étude préliminaire
 - Points de départ et d'arrivée préliminaires du gazoduc
- REPÈRES GÉOGRAPHIQUES**
- Limite de MRC
 - Limite municipale
 - Nitassinan¹
 - Ligne à haute tension
 - Autoroute
 - Route nationale
 - Route régionale
 - Route collectrice
 - Route locale
 - Autre chemin
 - Voie ferrée
 - Hydrographie
 - Barrage hydroélectrique
 - Aéroport
 - Localité
- ÉLÉMENTS SENSIBLES DU MILIEU**
- Réserve/Établissement/Village autochtone
 - Territoire agricole protégé
 - Rivière à saumon
 - Aire protégée
 - Aire protégée (fédérale)
 - Sites patrimoniaux
 - Ruine
 - Site historique

¹ Affaires autochtones et développement du nord Canada, 2010

GazMétro SNC-LAVALIN

PROLONGEMENT CÔTE-NORD
Gazoduc Saguenay-Sept-Îles

Carte 1
Zone d'étude préliminaire

Projection UTM, fuseau 19, NAD83 0 12,5 25 km
1 : 1 250 000

Sources :
BDGA, : 1 : 1 000 000, MRNF Québec, 2011
Numéro de projet : 610764

Directeur de projet (client)	Directeur de projet (consultant)
Robert Rousseau	Yves Comtois

1	2012/09/18		A. Marquis	I. Bertrand
0	2012/07/21	Préliminaire	A. Marquis	M. Vachon
Rév.	aaaa/mm/jj	Description	Dessiné	Vérfié

ANNEXE B

Liste des intervenants consultés

Nom / Last Name	Prénom / First Name	Titre, Fonction / Title, Function	Partie, instance, organisme / Party, instance, organization	Adresse / Address	Ville / City	Province	CP / PC	Telephone	Cellulaire / Calluar	Courriel / Email	Site Web / Web Site
Lacombe	Gabriel	Coordonnateur régional de la consultation - Unité de la consultation et de l'accomodement	Affaires indiennes et du Nord Canada	320, rue St-Joseph Est, bureau 400	Québec	Québec	G1K 9J2	418-648-3836		gabriel.lacombe@ainc-inac.gc.ca	www.ainc-inac.gc.ca
Boulianger	François	Directeur régionale	Agence canadienne d'évaluation environnementale	901-1550, avenue d'Estimauville	Québec	Québec	G1J 0C1	418-649-6438		francois.boulianger@ceaa-acee.gc.ca	www.ceaa-acee.gc.ca
Déziel	Annie	Chef, Evaluations environnementales, région du Québec	Agence canadienne d'évaluation environnementale	901-1550, avenue d'Estimauville	Québec	Québec	G1J 0C1	418-649-6804		annie.deziel@ceaa-acee.gc.ca	www.ceaa-acee.gc.ca
Racine	François	Directeur, Développement des affaires	ALCOA	1, Place Ville Marie, bureau 2310	Montréal	Québec	H3B 3M5	514-904-5033	514-247-2899	francois.racine@alcoa.com	www.alcoa.com
Martin	Dominic	Chef des communications	ALCOA - Produits primaires	Aluminerie de Baie-Comeau - 100, route Maritime	Baie-Comeau	Québec	G4Z 2L6	418-296-7271		dominic.martin@alcoa.com	www.alcoa.com
Gagnon	Michel G.	Vice-président, Finances et développement des affaires	Aluminerie Alouette Inc.	400, chemin de la Pointe-Noire, C.P. 1650	Sept-Îles	Québec	G4R 5M9	418-964-7104		migagnon@alouette.qc.ca	
Lapierre	Richard	Directeur, Développement stratégique	Aluminerie Alouette Inc.	400, chemin de la Pointe-Noire, C.P. 1650	Sept-Îles	Québec	64R 5M9	418-694-7110		rlapierre@alouette.qc.ca	
Martel	André	Président et chef de la direction	Aluminerie Alouette Inc.	400, chemin de la Pointe-Noire, C.P. 1650	Sept-Îles	Québec	G4R 5M9	418-964-7101		andre.martel@alouette.qc.ca	
Bélisle	André	Président	AQLPA	484, route 277,	Saint-Léon-de-Standon	Québec	G0R 4L0	418-642-1322 poste 2202	418-386-6992	andre.belisle@aqlpa.com	www.aqlpa.com
Cornelissen	Kim	Conseil d'administration	AQLPA	484, route 277,	Saint-Léon-de-Standon	Québec	G0R 4L0	418-642-1322		kim.cornelissen@aqlpa.com	www.aqlpa.com
Robitaille	Michel	Directeur général - Usine de bouletage et Port	ArcelorMittal	24, boulevard des Îles, bureau 201	Port-Cartier	Québec	G5B 2H3	418-766-2000 poste 2505	514-442-8075	michel.robitaille@arcelormittal.com	www.arcelormittal.com
Tetraut	Eric	Directeur, Communications et Affaires publiques	ArcelorMittal	1801, avenue McGill College	Montréal	Québec	H3A 2N4	514-285-1464 poste 1227	514-603-4969	eric.tetraut@arcelormittal.com	www.arcelormittal.com
Lejeune	Denis	Maire	Baie-Trinité	28, Route 138 Ouest, C.P. 100	Baie-Trinité	Québec	G0H 1A0	418-939-2231		municipalite.baie.trinite@globetrotter.net	
Gariépy	François	Président	Biosphère	90, boulevard La Salle, bureau 300	Baie-Comeau	Québec	G4Z 1R6	418-294-0815		fgariépy@biosphere-television.com	www.biosphere-television.com
Traoré-Belley	Nadine	Responsable des relations & des communications	Bureau du député de Chicoutimi-Le Fjord Dany Morin	100, rue Racine Est, suite 240	Chicoutimi	Québec	G7H 1R1	418-698-5648	418-550-1769	dany.morin.c1a@parl.gc.ca	www.parl.gc.ca
Charette	Yannick	Conseiller politique	Bureau du député de René-Lévesque Marjolain Dufour	965, rue de Parfondeval	Baie-Comeau	Québec	G5C 2V8	418-295-4001		ycharette@assnat.qc.ca	www.assnat.qc.ca
Émond	François	Directeur de cabinet	Cabinet du ministre - MDDEP	Édifice Marie-Guyart, 30e étage, 675, boul. René-Lévesque	Québec	Québec	G1R 5V7	418-521-3911		francois.emond@mddep.gouv.qc.ca	www.mddep.gouv.qc.ca
Chauvette	Anne-Louise	Conseillère politique	Cabinet du ministre - MDEIE	710, Place D'Youville, 6e étage	Québec	Québec	G1R 4Y4	418-691-5650		anne-louise.chauvette@mdeie.gouv.qc.ca	www.mdeie.gouv.qc.ca
Gaudreault	Pierre	Conseiller spécial	Cabinet du ministre délégué aux MRNF	880, chemin Sainte-Foy, 10e étage, bureau 10,0	Québec	Québec	G1S 4X4	418-643-7295		pierre.gaudreault@mrnf.gouv.qc.ca	www.mrnf.gouv.qc.ca
Brouillette	Marc	Avocat et médiateur agréé	Cain Lamarre Casgrain Wells	1, rue de Mingan	Sept-Îles	Québec	G4R 4L8	418-962-6572		marc.brouillette@clcw.ca	www.clcw.ca
Bherer	Donald	Directeur général	Cégep de Sept-Îles	175, rue De La Vérendrye	Sept-Îles	Québec	G4R 5B7	418-962-9848 poste 240		donald.bherer@cegep-sept-iles.qc.ca	www.cegep-sept-iles.qc.ca
Côté	Daniel	Directeur général, Hôpital Le Royer	Centre de santé et de services sociaux de Manicouagan	Centre administratif - 635, boulevard Joliet	Baie-Comeau	Québec	G5C 1P1	418-589-3701 poste 2601		dan_cote@ssss.gouv.qc.ca	www.ssss.gouv.qc.ca
Leblanc	Michel	Président et chef de la direction	Chambre de commerce du Montréal métropolitain	380, rue St-Antoine Ouest, bureau 6000	Montréal	Québec	H2Y 3X7	514-871-4000 poste 4010		mleblanc@ccmm.qc.ca	www.ccmm.qc.ca
Prud'Homme	Éric	Vice-président, Stratégie et Affaires publiques	Chambre de commerce du Montréal métropolitain	380, rue St-Antoine Ouest, bureau 6000	Montréal	Québec	H2Y 3X7	514-871-4000 poste 4024		eprudhomme@ccmm.qc.ca	www.ccmm.qc.ca
Ramacieri	Alexandre	Directeur, Affaires corporatives et relations avec la communauté	Chambre de commerce du Montréal métropolitain	380, rue St-Antoine Ouest, bureau 6000	Montréal	Québec	H2Y 3X7	514-871-4000 poste 4201		aramacieri@ccmm.qc.ca	www.ccmm.qc.ca
Ouellet	Dominique	Représentante Chutes-aux-Outardes	Chutes-aux-Outardes	47, rue de l'Église	Chutes-aux-Outardes	Québec	G0C 1C0	418-567-2144		amairese@municipalitecao.ca	
Gagnon	Adrien	Analyste financier	CLD de la Haute-Côte-Nord	26, de la Rivière, bureau 102	Les Escoumins	Québec	G0T 1K0	418-233-3230		adrien.gagnon@clhcn.qc.ca	www.clhcn.qc.ca
Hervieux	Hélène	Conseillère aux entreprises	CLD de la Haute-Côte-Nord	26, de la Rivière, bureau 102	Les Escoumins	Québec	G0T 1K0	418-233-3230		helene.hervieux@clhcn.qc.ca	www.clhcn.qc.ca
Savard	Véronique	Conseillère aux entreprises, Services-conseils	CLD de la Haute-Côte-Nord	26, de la Rivière, bureau 102	Les Escoumins	Québec	G0T 1K0	418-233-3230		vero.savard@clhcn.qc.ca	www.clhcn.qc.ca
Scallon	Anne	Directrice générale	CLD de la Haute-Côte-Nord	26, de la Rivière, bureau 102	Les Escoumins	Québec	G0T 1K0	418-233-3230		anne.scallon@clhcn.qc.ca	www.clhcn.qc.ca
Bouchard	Luc Éric	Directeur général	CLD de la MRC de Sept-Rivières Inc.	700, boul. Laure, bureau 231	Sept-Îles	Québec	G4R 1Y1	418-962-7242		lg@cld.septrivieres.qc.ca	www.cld.septrivieres.qc.ca
Lessard	Bertrand	Directeur de division, Division Pointe-Noire	CLIFFS Natural Resources Inc.	1505, chemin de la Pointe-Noire, C.P. 878	Sept-Îles	Québec	G4R 4L4	418-964-3019	418-865-4113	bertrand.lessard@cliffsnr.com	
Fafard	Marc	Candidat	Coalition pour la Constituante		Sept-Îles	Québec		418-927-2528		fafard@telus.blackberry.net	
Bouchard	Denis	Porte-parole	Comité de défense de la qualité de l'air de Sept-Îles		Sept-Îles	Québec					
Gagnon	Louise	Présidente (citoyenne connue pour être en opposition aux projets miniers à Sept-Îles)	Comité de protection de la grande baie de Sept-Îles		Sept-Îles	Québec					
Pardiac	Nathalie	Coordonnatrice des projets	Comité Plan Nord Manicouagan		Baie-Comeau	Québec					
Longdale	Assia	Conseillère - Communications	Compagnie minière IOC - Rio Tinto	1000, rue Sherbrooke Ouest, bureau 800	Montréal	Québec	H3A 3R2	514-687-3807	438-862-4695	assia.longdale@ironore.ca	www.ironore.ca
Rouleau	Natalie	Conseillère principale, Communications et Relations externes	Compagnie minière IOC - Rio Tinto	1, rue Retty	Sept-Îles	Québec	G4R 3C7	418-968-7400 poste 7792	418-960-4432	natalie.rouleau@ironore.ca	www.ironore.ca
Caron	Sébastien	Directeur général	Conférence régionale des élus de la Côte-Nord	235, boulevard La Salle, bureau 500	Baie-Comeau	Québec	G4Z 224	418-296-5781		sebastien.caron@crecotenord.qc.ca	www.crecotenord.qc.ca
Doucet	Olivier	Conseiller en développement forestier	Conférence régionale des élus de la Côte-Nord	235, boulevard La Salle, bureau 500	Baie-Comeau	Québec	G4Z 224	418-296-5781 poste 253		olivier.doucet@crecotenord.qc.ca	www.crecotenord.qc.ca
Hamelin	Patrick	Directeur général	Conférence régionale des élus de la Côte-Nord	235, boul. La Salle, bureau 500	Baie-Comeau	Québec	G4Z 224	418-296-5781 poste 221		patrick.hamelin@crecotenord.qc.ca	www.crecotenord.qc.ca
Turgeon	Alexandre	Directeur général	Conférence régionale des élus de la Capitale-Nationale	76, rue Saint-Paul, bureau 100	Québec	Québec	G1K 3V9	418-529-8475		alexandre.turgeon@crecn.qc.ca	www.crecn.qc.ca
Chalouit	Marc	Conseiller en communication	Conseil de la Première Nation des Innus Essipit	32, de la Réserve (Essipit)	Les Escoumins	Québec	G0T 1K0	418-233-2509		mchalouit@essipit.com	www.essipit.com
Dufour	Martin	Chef	Conseil de la Première Nation des Innus Essipit	32, de la Réserve (Essipit)	Les Escoumins	Québec	G0T 1K0	418-233-2509		martindufour@essipit.com	www.essipit.com
Genest	Marc	Directeur développement économique	Conseil de la Première Nation des Innus Essipit	32, de la Réserve (Essipit)	Les Escoumins	Québec	G0T 1K0	418-233-2509		marcgenest@essipit.com	www.essipit.com
Moreau	Réginald	Directeur général	Conseil de la Première Nation des Innus Essipit	32, de la Réserve (Essipit)	Les Escoumins	Québec	G0T 1K0	418-233-2509		reginaldmoreau@essipit.com	www.essipit.com
Picard	Raphaël	Chef	Conseil de la Première Nation des Innus Essipit	32, de la Réserve (Essipit)	Les Escoumins	Québec	G0T 1K0				www.essipit.com
Ross	Denis	Ancien Chef	Conseil de la Première Nation des Innus Essipit	32, de la Réserve (Essipit)	Les Escoumins	Québec	G0T 1K0	418-233-2509		denisross@essipit.com	www.essipit.com
St-Onge	Marc	Conseiller, Ressources naturelles et territoire	Conseil de la Première Nation des Innus Essipit	32, de la Réserve (Essipit)	Les Escoumins	Québec	G0T 1K0	418-233-2509		mstonge@essipit.com	www.essipit.com
Canapé	Eric	Biologiste	Conseil des Innus de Pessamit	2, rue Ashini	Pessamit	Québec	G0H 1B0	418-567-4377		eric.canape@pessamit.ca	www.pessamit.ca
Riverin	Yan	Directeur des affaires économiques et ressources	Conseil des Innus de Pessamit	2, rue Ashini	Pessamit	Québec	G0H 1B0	418-567-4377		yan.riverin@pessamit.ca	www.pessamit.ca
Moar	Clifford	Chef de la première nation du Pekuakami	Conseil des Montagnais du Lac-Saint-Jean	1671, rue Oulatchouan	Mashteuiatsh	Québec		418-275-5386 poste 219	418-275-6212	clifford.moar@mashteuiatsh.ca	www.mashteuiatsh.ca
Rompé	François	Délégué - Économie et Affaires, Secrétariat exécutif	Conseil des Montagnais du Lac-Saint-Jean	1771, rue Amishk	Mashteuiatsh	Québec	G0W 2H0	418-275-5386 poste 263		francois.rompre@mashteuiatsh.ca	www.mashteuiatsh.ca
Moreau	Jessie	Biologiste, éco-conseillère	Conseil des Premières Nations de Essipit	32, de la Réserve (Essipit)	Les Escoumins	Québec	G0T 1K0	418-233-2509		jessie.moreau@essipit.com	www.essipit.com
Parcoret	Florence	Occupation et utilisation du territoire	Conseil des Premières Nations de Essipit	32, de la Réserve (Essipit)	Les Escoumins	Québec	G0T 1K0	418-233-2509		fparcoret@essipit.com	www.essipit.com
Savoie Jourdain	Reina	Quartier de Ste-Amélie	Conseil municipal Baie-Comeau	19, avenue Marquette	Baie-Comeau	Québec	G4Z 1K5	418-296-5231		mairie@ville.baie-comeau.qc.ca	www.ville.baie-comeau.qc.ca
Dubuc-Johnson	Lorraine	District de Mgr Blanche/Mairesse suppléante	Conseil municipal de Sept-Îles	546, avenue de Quen	Sept-Îles	Québec	G4R 2R4	418-964-3211		district6@ville.sept-iles.qc.ca	www.ville.sept-iles.qc.ca
Gagné	Gervais	District Ste-Marguerite	Conseil municipal de Sept-Îles	546, avenue de Quen	Sept-Îles	Québec	G4R 2R4	418-964-3211		district1@ville.sept-iles.qc.ca	www.ville.sept-iles.qc.ca
Gagné	Maurice	District Ferland	Conseil municipal de Sept-Îles	546, avenue de Quen	Sept-Îles	Québec	G4R 2R4	418-964-3211		district2@ville.sept-iles.qc.ca	www.ville.sept-iles.qc.ca
Gauthier	Gaby	District du Vieux Quai	Conseil municipal de Sept-Îles	546, avenue de Quen	Sept-Îles	Québec	G4R 2R4	418-964-3211		district5@ville.sept-iles.qc.ca	www.ville.sept-iles.qc.ca
Lessard	Claude	District de Moisie Les Plages	Conseil municipal de Sept-Îles	546, avenue de Quen	Sept-Îles	Québec	G4R 2R4	418-964-3211		district9@ville.sept-iles.qc.ca	www.ville.sept-iles.qc.ca
Levesque	Martial	District de Ste-Famille	Conseil municipal de Sept-Îles	546, avenue De Quen	Sept-Îles	Québec	G4R 2R4	418-964-3211		district8@ville.sept-iles.qc.ca	www.ville.sept-iles.qc.ca
Martin	Jean-Francois	District de Jacques Cartier	Conseil municipal de Sept-Îles	546, avenue de Quen	Sept-Îles	Québec	G4R 2R4	418-964-3211		district7@ville.sept-iles.qc.ca	www.ville.sept-iles.qc.ca
Masse	Jean	District De L'Anse	Conseil municipal de Sept-Îles	546, avenue de Quen	Sept-Îles	Québec	G4R 2R4	418-964-3211		district3@ville.sept-iles.qc.ca	www.ville.sept-iles.qc.ca
Miousse	Denis	District Marie-Immaculée	Conseil municipal de Sept-Îles	546 avenue de Quen	Sept-Îles	Québec	G4R 2R4	418-964-3211		district4@ville.sept-iles.qc.ca	www.ville.sept-iles.qc.ca
Chenard	Roger	Siège no 1	Conseil municipal Port-Cartier	40, avenue Parent	Port-Cartier	Québec	G5B 2G5	418-766-6633		mairie@villeport-cartier.com	www.villeport-cartier.com
Chevarie	Carole	Siège no 4	Conseil municipal Port-Cartier	40, avenue Parent	Port-Cartier	Québec	G5B 2G5	418-766-6633		mairie@villeport-cartier.com	www.villeport-cartier.com
Corbey	Marie	Siège no 5	Conseil municipal Port-Cartier	40, avenue Parent	Port-Cartier	Québec	G5B 2G5	418-766-6633		mairie@villeport-cartier.com	www.villeport-cartier.com
Desrosiers	Yves	Siège no 3	Conseil municipal Port-Cartier	40, avenue Parent	Port-Cartier	Québec	G5B 2G5	418-766-6633		mairie@villeport-cartier.com	www.villeport-cartier.com
Lapierre	Henriette	Siège no 2	Conseil municipal Port-Cartier	40, avenue Parent	Port-Cartier	Québec	G5B 2G5	418-766-6633		mairie@villeport-cartier.com	www.villeport-cartier.com
Thibaut	Alain	Siège no 6	Conseil municipal Port-Cartier	40, avenue Parent	Port-Cartier	Québec	G5B 2G5	418-766-6633		mairie@villeport-cartier.com	www.villeport-cartier.com
Gauthier	Bernard	Commissaire industriel	Corporation de développement économique de la région de Port-Cartier	24, boul. des Îles, bureau 112, C.P. 37	Port-Cartier	Québec	G5B 2G7	418-766-8383	418-768-6383	bgauthier.cde@globetrotter.net	
Gignac	Michel	Président	Corporation de développement économique de la région de Port-Cartier	24, boul. des Îles, bureau 116, C.P. 37	Port-Cartier	Québec	G5B 2G7	418-766-8383			
Godin	Pascale	Agente de développement de projets	Corporation de protection de l'environnement de Sept-Îles	818, boul. Laure, bureau 104	Sept-Îles	Québec	G4R 1Y8	418-962-1316 poste 2		pgodin.cpesi@cgocable.ca	www.sept-iles.qc.ca/environnement
Prévost	Stéphanie	Directrice générale	Corporation de protection de l'environnement de Sept-Îles	818, boul. Laure, bureau 104	Sept-Îles	Québec	G4R 1Y8	418-962-1316 poste 1		sprevost.cpesi@cgocable.ca	www.ville.sept-iles.qc.ca/environnement
Genest-Jourdain	Jonathan	Député fédéral	Député de Manicouagan	1005, boulevard Laure, bureau 401	Sept-Îles	Québec	G4R 4R3	418-960-1411	418-296-6388	jonathan.genest-jourdain@parl.gc.ca	www.parl.gc.ca
Michaud	Éric	Adjoint de Jonathan Genest-Jourdain	Député de Manicouagan	Édifice Micheline Simard - 22, place La Salle	Baie-Comeau	Québec	G4Z 1K3	418-296-6388 poste 212		jonathan.genest-jourdain.c2@parl.gc.ca	www.parl.gc.ca
Denis	Christian	Directeur général et commissaire industriel	Développement économique Sept-Îles	700, boul. Laure, bureau 231	Sept-Îles	Québec	G4R 1Y1	418-962-7677		corpo.christian@globetrotter.net	www.ville.sept-iles.qc.ca
Larivière	Sylvain	Conseiller en développement économique	Développement économique Sept-Îles	700, boul. Laure, bureau 231	Sept-Îles	Québec	G4R 1Y1	418-962-7677		corpo.sylvain@globetrotter.net	www.ville.sept-iles.qc.ca
Lefebvre	Marc	Président	Entrepac Inc.	132, boul. Comeau	Baie-Comeau	Québec	G4Z 3A8	418-294-6205	418-297-6050	efmark@globetrotter.net	
Mayrand	Karel	Directeur général pour le Québec	Fondation David Suzuki	540 - 50, rue Sainte-Catherine Oues	Montréal	Québec	H2X 3V4	514-871-4932			www.davidsuzuki.org
Ancil	Micheline	Mairesse	Forestville	1, 2e avenue	Forest						

Laurencelle	Pierre	Maire et Préfet de la MRC de la Haute-Côte-Nord	Les Escoumins	26, de la Rivière, bureau 101	Les Escoumins	Québec	G0T 1K0	418-233-2766		
Bédard	Kévin	Directeur de l'aménagement du territoire	M.R.C. de la Haute-Côte-Nord	26, rue de la Rivière, bureau 101	Les Escoumins	Québec	G0T 1K0	418-233-2102		directeuramenagement@mrchcn.qc.ca
Lebel	William	Directeur général	M.R.C. de la Haute-Côte-Nord	26, rue de la Rivière, bureau 101	Les Escoumins	Québec	G0T 1K0	418-233-2102		directeurgeneral@mrchcn.qc.ca
Caron	Julie	Conseillère en développement stratégique	M.R.C. du Fjord-du-Saguenay	3110, boulevard Martel	Saint-Honoré	Québec	G0V 1L0	418-673-1705		julie.caron@mrc-fjord.qc.ca
Claveau	Jean-Marie	Préfet de la MRC et Maire de St-Félix d'Otis	M.R.C. du Fjord-du-Saguenay	3110, boulevard Martel	Saint-Honoré	Québec	G0V 1L0	418-673-1705		reception@mrc-fjord.qc.ca
Dufour	Christine	Directrice générale	M.R.C. du Fjord-du-Saguenay	3110, boulevard Martel	Saint-Honoré	Québec	G0V 1L0	418-673-1705 poste 1170		christine.dufour@mrc-fjord.qc.ca
Lemire	Steeve	Coordonnateur à l'aménagement	M.R.C. du Fjord-du-Saguenay	3110, boulevard Martel	Saint-Honoré	Québec	G0V 1L0	418-673-1705		stevee.lemire@mrc-fjord.qc.ca
Audet	Francine	Chargée de projets, Direction des évaluations environnementales - Service des projets industriels et en milieu nordique	MDDEP	Édifice Marie-Guyart, 6e étage, 675, boul. René-Lévesque	Québec	Québec	G1R 5V7	418-521-3933 poste 7094		francine.audet@mddep.gouv.qc.ca
Coulombe	Jean-François	Chef de service, Direction des évaluations environnementales - Service des projets industriels et en milieu nordique	MDDEP	Édifice Marie-Guyart, 6e étage, 675, boul. René-Lévesque	Québec	Québec	G1R 5V7	418-521-3933 poste 4699		jean-francois.coulombe@mddep.gouv.qc.ca
Maltais	Janicka	Adjointe exécutive, Direction régionale Côte-Nord	MDEIE	Centre d'affaires regroupé - 454, avenue Arnaud	Sept-Îles	Québec	G4R 3A9	418-964-8160		janicka.maltais@mdeie.gouv.qc.ca
Biron	François	Directeur de projets	Mine Arnaud		Québec	Québec		418-960-0060	418-953-9356	biron@minearnaud.com
Beaulieu	Julien	Biologiste, Direction des opérations intégrées	Ministère des ressources naturelles et de la faune (MRNF)	625, boulevard Lafèche, RC 702	Baie-Comeau	Québec	G5C 1C5	418-295-4676		julien.beaulieu@mrnf.gouv.qc.ca
Benoît	David	Technicien en aménagement du territoire	Ministère des ressources naturelles et de la faune (MRNF)	625, boulevard Lafèche, RC 702	Baie-Comeau	Québec	G5C 1C5	418-295-4676		david.benoit@mrnf.gouv.qc.ca
Rousseau	Lucie	Direction des affaires régionales	Ministère des ressources naturelles et de la faune (MRNF)	625, boulevard Lafèche, RC 702	Baie-Comeau	Québec	G5C 1C5	418-295-4676		lucie.rousseau@mrnf.gouv.qc.ca
Olivier	Bourdages Sylvain	Conseiller - Direction des négociations	Ministère du Conseil exécutif - Secrétariat aux affaires autochtones	905, avenue Honoré-Mercier	Québec	Québec	G1R 5M6	418-643-3166		olivier.bourdages.sylvain@mce.gouv.qc.ca
Tremblay	Jonathan	Député fédéral	Montmorency-Charlevoix-Haute-Côte-Nord	79, rue Saint-Jean-Baptiste	Baie-Saint-Paul	Québec	G3Z 1M5	418-435-2350	418-860-6776	jonathan.tremblay@parl.gc.ca
Gagnon	Philippe	Aménagiste/Directeur adjoint	MRC des Sept-Rivières	106, rue Napoléon, bureau 400	Sept-Îles	Québec	G4R 3L7	418-962-1900		philippe.gagnon@globetrotter.net
Lapierre	Alain	Directeur général	MRC des Sept-Rivières	106, rue Napoléon, bureau 400	Sept-Îles	Québec	G4R 3L7	418-962-1900 poste 7	418-961-8668	alain.lapierre@mrc-septrivieres.qc.ca
Perron	René	Directeur développement économique	MRC du Fjord du Saguenay	3110, boulevard Martel	Saint-Honoré	Québec	G0V 1L0	418-673-1705		rene.perron@mrc-fjord.qc.ca
Berger	Romain	Directeur à l'aménagement	MRC Manicouagan	768, rue Bossé	Baie-Comeau	Québec	G5C 1L6	418-589-9594		romain.berger@mrcmanicouagan.qc.ca
Fortin	Lise	adj directeur général	MRC Manicouagan	768, rue Bossé	Baie-Comeau	Québec	G5C 1L6	418-589-9594		lise.fortin@mrcmanicouagan.qc.ca
Laprise	Normand	Directeur général, Direction générale de la Côte-Nord	MRNF	625, boulevard Lafèche, local RC-702	Baie-Comeau	Québec	G5C 1C5	418-295-4676 poste 240		normand.laprise@mrnf.gouv.qc.ca
Otis	Jean-Pierre	Directeur des opérations intégrées, Direction générale de la Côte-Nord	MRNF	625, boulevard Lafèche, local RC-702	Baie-Comeau	Québec	G5C 1C5	418-295-4676 poste 230		jean-pierre@mrnf.gouv.qc.ca
Perron	Frédéric	Conseiller aux affaires régionales, Direction des affaires régionales	MRNF	456, avenue Arnaud, 1er étage, bureau 1.03	Sept-Îles	Québec	G4R 3B1	4189648300 poste 247		frederic.perron@mrnf.gouv.qc.ca
Boullanne	Robin	Technicien forestier	MRNF Saguenay Lac-St-Jean	3950, boulevard Harvey, 3e étage	Jonquières	Québec	G7X 8L6	418-695-8125		robin.boullanne@mrnf.gouv.qc.ca
Cyr	Mathieu	Conseiller expert aux affaires régionales	MRNF Saguenay Lac-St-Jean	3950, boulevard Harvey, 3e étage	Jonquières	Québec	G7X 8L6	418-695-8125		mathieu.cyr@mrnf.gouv.qc.ca
Thibeault	Alain	Directeur général	MRNF Saguenay Lac-St-Jean	3950, boulevard Harvey, 3e étage	Jonquières	Québec	G7X 8L6	418-695-8125		alain.thibeault@mrnf.gouv.qc.ca
Tremblay	Daniel	Directeur	MRNF Saguenay Lac-St-Jean	3950, boulevard Harvey, 3e étage	Jonquières	Québec	G7X 8L6	418-695-8125		daniel.tremblay@mrnf.gouv.qc.ca
Tremblay	Carl	Agent de recherche en développement régional	MRNF Saguenay Lac-St-Jean	3950, boulevard Harvey, 3e étage	Jonquières	Québec	G7X 8L6	418-695-8125		carl.tremblay@mrnf.gouv.qc.ca
Bérubé	Michel	Directeur	MTQ	352, boul. Lafèche, bureau 110	Baie-Comeau	Québec	G5C 1C5	418-295-4765		michel.berube@mtq.gouv.qc.ca
Larin	Marc	Chef du Service des inventaires et du Plan	MTQ	625, boulevard Lafèche, bureau 110	Baie-Comeau	Québec	G5C 1C5	418-295-4765 poste 2298		marc.larin@mtq.gouv.qc.ca
Girard	Arlette	Préfet et mairesse de Chutes-aux-Outardes	Municipalité régionale de comté de Manicouagan	768, rue Bossé	Baie-Comeau	Québec	G5C 1L6	418-589-9594		prefet@manicouagan.qc.ca
Boudreau	Julien	Préfet (président de la CRE)	Municipalité régionale de comté de Minganie	1303, rue de la Digue	Havre-Saint-Pierre	Québec	G0G 1P0	418-538-2732 poste 216		prefet@mrcminganie.org
Labeau	Pierre-Christian	Avocat	Norton Rose	2828, boulevard Laurier, bureau 1500	Québec	Québec	G1V 0B9	418-640-5008	418-955-0531	pierre-christian.labeau@nortonrose.com
Ochman	Patricia	Avocate	O'Reilly & Associés	1155, rue University, bureau 1007	Montréal	Québec	H3B 3A7	514-871-8117		pochman@orassocies.ca
Boivin	Helene	Coordonnatrice relations gouvernementales	PEKUAKAMIULNU TSHISHE UTSHIMAU	171, rue Amishk	Mashteuiatsh	Québec	G0W 2H0	418-275-2473		helene.boivin@mashteuiatsh.ca
Cleary	Carl	Délégué aux relations gouvernementales	PEKUAKAMIULNU TSHISHE UTSHIMAU	1671, rue Ouatichouan	Mashteuiatsh	Québec	G0W 2H0	418-275-5386		carl.cleary@mashteuiatsh.ca
Nepton	Alain	Consultant	PEKUAKAMIULNU TSHISHE UTSHIMAU	171, rue Amishk	Mashteuiatsh	Québec	G0W 2H0	418-275-2473		alain.nepton@mashteuiatsh.ca
Tremblay	Julie	Biologiste	PEKUAKAMIULNU TSHISHE UTSHIMAU	171, rue Amishk	Mashteuiatsh	Québec	G0W 2H0	418-275-2473		julie.tremblay@mashteuiatsh.ca
Lepage	André	Maire Pointe-aux-Outardes	Pointe-aux-Outardes	471, chemin Principal	Pointe-aux-Outardes	Québec	G0H 1M0	418-567-2203		municipalite@pointe-aux-outardes.ca
Beaudin	Ghislain	Maire	Pointe-Label	382, rue Granier, C.P. 160	Pointe-Label	Québec	G0H 1N0	418-589-8073		municipalite.pointelebel@globetrotter.net
Gagnon	Pierre D.	Président-directeur général	Port Sept-Îles	1, Quai Mgr-Blanche	Sept-Îles	Québec	G4R 5P3	418-961-1223	418-960-4612	pgagnon@portsi.com
Soucy	Carol	Président du conseil d'administration	Port Sept-Îles	1, Quai Mgr-Blanche	Sept-Îles	Québec	G4R 5P3	418-962-7256	418-961-5559	carol.soucy@hell-boreal.ca
Methot	Laurence	Mairesse	Port-Cartier	40, avenue Parent	Port-Cartier	Québec	G5B 2G5	418-766-6633		mairie@villeport-cartier.com
Boily	Carol	Délégué industriel	Promotion Saguenay	295, rue Racine Est, C.P. 8266	Chicoutimi	Québec	G7H 5B7	418-698-3157 poste 6014		carol.boily@saguenay.qc.ca
Gauthier	Eric	Directeur développement industriel	Promotion Saguenay	295, rue Racine Est, C.P. 8266	Chicoutimi	Québec	G7H 5B7	418-698-3157 poste 6014		eric.gauthier@saguenay.qc.ca
Harvey	Ghislain	Président Directeur Général	Promotion Saguenay	295, rue Racine Est, C.P. 8266	Chicoutimi	Québec	G7H 5B7	418-698-3157		ghislain.harvey@saguenay.qc.ca
Lavoie	Claude	Maire	Ragueneau	523, route 138	Ragueneau	Québec	G0H 1S0	418-567-2345		ragueneau@municipalite.ragueneau.qc.ca
Bourke	Philippe	Directeur général	Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement	50, rue Sainte-Catherine Ouest, bureau 380	Montréal	Québec	H2X 3V4	861-7022		info@mcreq.org
Chapéron	Cédric	Chargé de projet, Énergie et changements climatiques	Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement	50, rue Sainte-Catherine Ouest, bureau 380	Montréal	Québec	H2X 3V4	514-861-7022 poste 27		cedric.chaperon@mcreq.org
Dufour	Marjolain	Député provincial	René-Lévesque	904, de Puyjalon	Baie-Comeau	Québec	G5C 1N1	418-295-4001		marjolaindufour@assnat.qc.ca
Clavette	Marie-Pierre	Chargée de projets et des communications	Réserve mondiale de la Biosphère Manicouagan-Uapishka	41, rue Mance	Baie-Comeau	Québec	G4Z 2W6	418-296-5680		mpclavette@rmbmu.com
Messier	Jean-Philippe L.	Directeur général	Réserve mondiale de la Biosphère Manicouagan-Uapishka	41, rue Mance	Québec	Québec	G4Z 2W6	418-293-2548		jpm@rmbmu.com
Ouellet	Martin	Président du conseil d'administration	Réserve mondiale de la Biosphère Manicouagan-Uapishka	41, rue Mance	Baie-Comeau	Québec	G4Z 2W6			www.rmbmu.com
Fournier	Richard	Conseiller principal développement	Société d'expansion de Baie-Comeau	19, avenue Marquette	Baie-Comeau	Québec	G4Z 1K5	418-296-8103		fournier@ville.baie-comeau.qc.ca
Tremblay	Hugues	Maire	Tadoussac	162, rue des Jésuites	Tadoussac	Québec	G0T 2A0	418-235-4446 poste 224		huguestremblay@tadoussac.com
Brisson	Christine	Mairesse	Ville de Baie-Comeau	19, avenue Marquette	Baie-Comeau	Québec	G4Z 1K5	418-296-8101		mairie@ville.baie-comeau.qc.ca
Corriveau	François	Directeur général	Ville de Baie-Comeau	Hôtel de Ville - 19, rue Marquette	Baie-Comeau	Québec	G4Z 1K5	418-296-8105		fcorriveau@ville.baie-comeau.qc.ca
Pelletier	Lise	Mairesse	Ville de Fermont	100, Place Daviault, C.P. 2010	Fermont	Québec	G0G 1J0	418-287-5411		www.villedefermont.qc.ca
Bouffard	Andrée	Directrice générale	Ville de Port-Cartier	40, avenue Parent	Port-Cartier	Québec	G5B 2G5	418-766-2349		andreebouffard@villeport-cartier.com
Desrosiers	Yves	Commissaire industriel, CDE de la région Port-Cartier	Ville de Port-Cartier	24, boulevard des Îles, bureau 112	Port-Cartier	Québec	G5B 2G7	418-766-8383		cde.port-cartier@globetrotter.net
Desbiens	Luc	Directeur adjoint - aménagement du territoire et urbanisme	Ville de Saguenay	201, rue Racine Est	Chicoutimi	Québec	G7H 5B8	418-698-3130		www.portsi.com
Lavoie	Sylvain	Conseiller en environnement	Ville de Saguenay	201, rue Racine Est	Chicoutimi	Québec	G7H 5B8	418-698-3000		www.ville.saguenay.qc.ca
Nepton	Michel	Ingénieur municipal	Ville de Saguenay	201, rue Racine Est	Chicoutimi	Québec	G7H 5B8	418-698-3000		www.ville.saguenay.qc.ca
Bureau	Claude	Directeur général	Ville de Sept-Îles	546, avenue De Quen	Sept-Îles	Québec	G4R 2R4	418-964-3201		www.ville.sept-iles.qc.ca
Clements	Denis	Adjoint à la direction générale	Ville de Sept-Îles	546, avenue de Quen	Sept-Îles	Québec	G4R 2R4	418-962-2525		www.ville.sept-iles.qc.ca
Lévesque	Serge	Maire	Ville de Sept-Îles	546, avenue De Quen	Sept-Îles	Québec	G4R 2R4	418-964-3211	Rés: 418-968-3367	mairie@ville.sept-iles.qc.ca
Gélineau	Jacques	Militantiste et écologiste			Sept-Îles	Québec		418-766-2319		www.ville.sept-iles.qc.ca

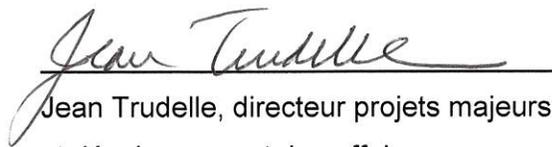
ANNEXE C

Procuration pour SNC-Lavalin

**TOUS LES PROJETS D'INVESTISSEMENT – EXTENSION DE RÉSEAU AVEC SES
COMPOSANTES ET POSTE DE COMPRESSION RELIÉS À LA
PRODUCTION GAZIÈRE AU QUÉBEC**

CONFIRMATION DE MANDAT

La présente vise à confirmer le mandat confié à la firme SNC-Lavalin Environnement pour la présentation de tout document nécessaire à l'Agence canadienne d'évaluation environnementale, en vertu de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* concernant les projets d'extension de réseau, ses composantes et poste de compression reliés à la production gazière au Québec à l'intérieur des limites de la franchise de Gaz Métro.



Jean Trudelle, directeur projets majeurs
et développement des affaires
Gaz Métro

c.c. Robert Rousseau, directeur Prolongement Côte-Nord